

LE GRAND CLERMONT 2020 UNE AMBITION COLLECTIVE



PREMIÈRES PROPOSITIONS D' ACTIONS
juin 2014



AVANT - PROPOS

Synthèse des premiers rapports des groupes de travail du Conseil de Développement du Grand Clermont

Sans marquer le terme d'un parcours de travail pour le Conseil de Développement du Grand Clermont, les dossiers présentés ici produisent des recommandations qui sont proches de l'opérationnalité.

En effet, l'ensemble des éléments avancés à l'appui des propositions est le fruit de rencontres nombreuses avec les acteurs potentiels des développements proposés. Les analyses et les perspectives, auxquelles elles sont adossées, traduisent toutes, dans le respect d'une certaine confidentialité dans les domaines industriels, un état d'avancement qui permet que l'on s'en saisisse pour les finaliser dans des stratégies d'objectifs et de réalisation des politiques publiques à l'échelle territoriale.

Certaines thématiques ne sont pas présentées ici. Elles réclament, en effet, d'être encore approfondies pour fournir une définition plus ajustée aux différents contextes dans lesquels elles doivent prendre place. L'état de leur avancement fera l'objet d'une prochaine présentation avec les réflexions que le Conseil de Développement va entamer sur, notamment, les conséquences éventuelles des différentes orientations liées à la réforme territoriale à l'échelle du pays.

Au-delà, et indépendamment du destin de sa configuration actuelle, le Conseil de Développement du Grand Clermont doit s'attacher à maintenir une logique ensemblière pour la définition et la promotion des projets qu'il propose. En effet, compte tenu des réalités de nos territoires, et notamment de leurs qualités, l'attractivité doit demeurer au centre des préoccupations. C'est pourquoi, industrie, agriculture, tourisme, recherche, formation, culture, sport, santé, environnement sont autant de domaines interdépendants qui réclament des approches toujours plus intégrées pour favoriser le développement et la solidarité territoriale. En effet, entre les centres et les périphéries, les villes et les campagnes, la logique d'attractivité doit conduire naturellement à considérer leurs différences comme des atouts d'égale importance pour promouvoir l'ensemble du territoire dans ses multiples expressions.

C'est évidemment toute l'ambition des travaux du Conseil de Développement du Grand Clermont dont ces quelques dossiers veulent témoigner.

Le Président,

Jean-Marc MONTEIL



IDENTIFIER L'ETHANOL BIOSOURCE COMME PLATEFORME CHIMIQUE DE REFERENCE PROJET ETHANOL 2G

Synthèse du rapport du groupe de travail Economie du Conseil de Développement du Grand Clermont

La grande dépendance de la chimie aux ressources fossiles et la raréfaction et l'enchérissement de celles-ci a conduit à la recherche de substitut au pétrole. La chimie bio-sourcée constitue une voie de valorisation non alimentaire et non énergétique de la biomasse.

Utilisée principalement comme source d'énergie (Biocarburants) jusqu'à présent, l'éthanol compte tenu de ses qualités devrait s'affirmer comme une des plateformes chimiques de référence avec des applications nombreuses dans le domaine des polymères. Le groupe Michelin entend d'ailleurs industrialiser un procédé de transformation d'éthanol vers le butadiène à l'horizon 2020 (site de Bassens en Gironde) et ce en collaboration avec Axens et l'IFPEN (Projet Bio Butterfly). Les besoins estimés pour le manufacturier sont estimés à 300 000 tonnes d'éthanol en 2020.

1/ Objectifs du projet

L'objectif est de créer, sur le territoire, une unité industrielle d'une capacité de production annuelle de 100.000 tonnes à 150.000 tonnes d'alcool (référence = éthanol) de génération 2, en partant d'une matière première biomasse (déchets forestiers...) ou de déchets à forte teneur en carbone et hydrogène.

L'investisseur bénéficiera d'une garantie d'existence du marché, au moins pour les besoins du groupe Michelin, sous réserve d'être compétitif avec le cours mondial du marché de l'éthanol.

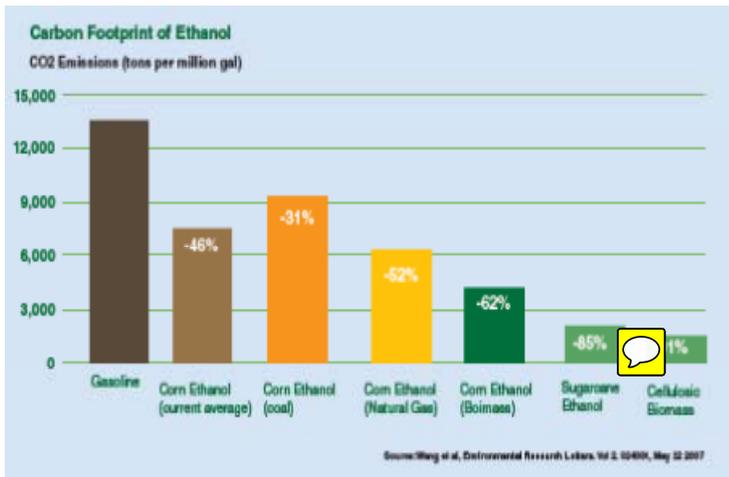
La Métropole devra proposer les meilleures conditions d'installation à l'investisseur :

- options d'implantation géographique d'une industrie chimique, en compatibilité avec les contraintes d'aménagement du territoire
- environnement logistique adéquat pour assurer le transport des matières premières et de la production de l'usine.

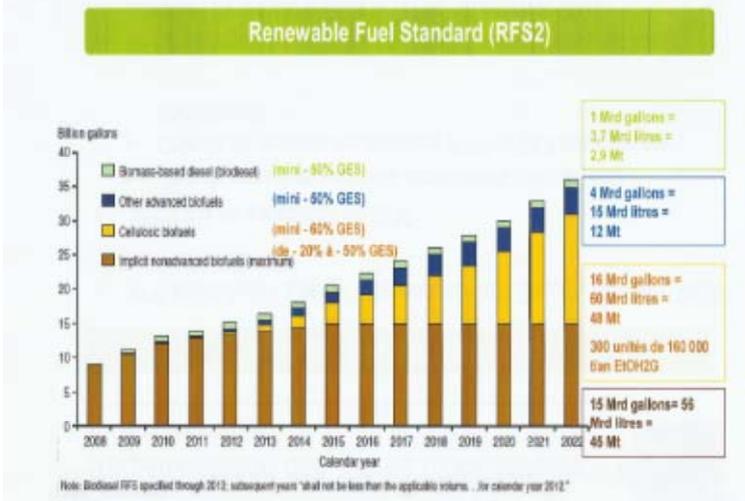
Plus largement, un objectif ambitieux serait de constituer autour de l'unité de production d'éthanol un cluster de plusieurs entreprises travaillant en pleine synergie et valorisant l'ensemble des co-produits, générant ainsi un chiffre d'affaires global de 200 millions d'euros et contribuant à la création de 200 emplois industriels et 500 emplois ruraux.

2/ Le défi environnemental

La production d'éthanol est historiquement accessible par fermentation de biomasse agricole puis distillation mais avec des impacts forts notamment sous forme d'émission de CO₂. Les nombreux programmes de recherche sur l'utilisation des voies ligno-cellulosiques (2ème génération) visent à s'affranchir des concurrence d'usage (alimentation / énergie) et d'un cours des matières premières agricoles fluctuant. L'aspect environnemental constitue aussi un point saillant, autant en ce qui concerne les gaz à effet de serre que sur l'utilisation de la ressource en eau. La « pause » souhaitée par la Commission Européenne quant à l'utilisation des biocarburants issus de la ressource agricole témoigne d'une méfiance au regard de l'efficacité de la biomasse agricole par rapport aux impacts environnementaux. La prise en compte du facteur changement indirect d'affectation des sols (CASI) et le « bonus » donné aux ressources ligneuses et aux déchets (directive 2009/30/CE – double comptabilisation) annoncent une orientation encore plus grande sur l'utilisation de ressources non concurrentielles avec l'alimentation.



La plupart des gouvernements occidentaux réfléchissent au positionnement de limites d'émissions, lesquelles devraient condamner à terme les niveaux d'émission résultant de productions issues des céréales ou de la betterave. Il est clair ici que les productions d'alcools, issues de la transformation de résidus de bois ou de pailles de céréales, représentent un changement de paradigmes comparativement aux produits de première génération de la transformation de ressources agricoles. Le défi des années 2020 est de positionner une industrie du futur dans le cadre de la deuxième génération de production d'alcools tant pour les applications biocarburants que pour les applications « chimie verte ».

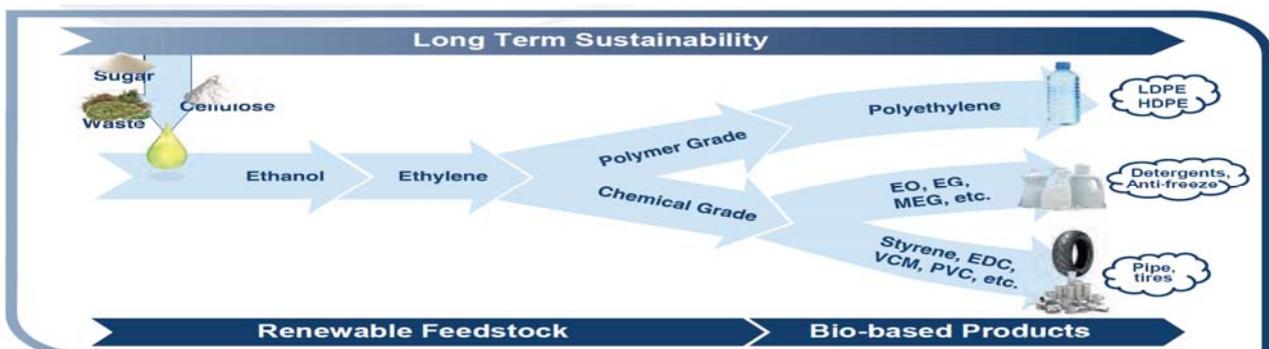


3/ Quel marché mondial pour la chimie verte dans le pneumatique ?

Le besoin actuel exprimé est celui de MICHELIN qui cible un besoin de production de 150.000 tonnes/an de butadiène dès 2020 pour la production de ses caoutchoucs synthétiques rentrant dans la fabrication des pneumatiques. Cette quantité de Butadiène sera accessible à partir d'une quantité de 300.000 tonnes d'éthanol. Dans ce contexte, un approvisionnement de 100.000 tonnes d'éthanol génération 2 est envisagé à partir de 2020, en complément des approvisionnements en éthanol de première génération et provenant du recyclage de pneumatiques (projet TREC).

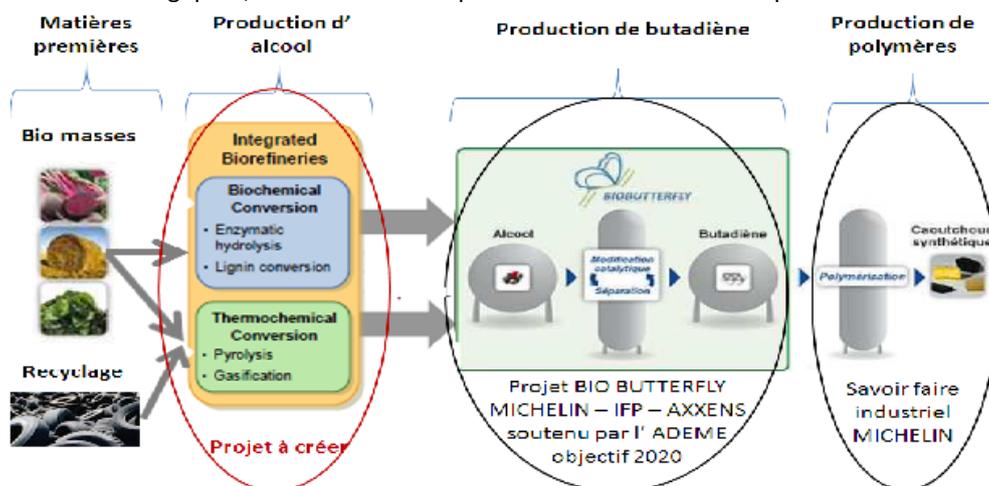
Dans tous les cas, une production locale de 100.000 à 150.000 tonnes d'éthanol ne couvrirait en 2020 qu'environ 1/3 du seul besoin MICHELIN : il n'existe ainsi pas de risque concurrentiel majeur à se positionner sur un tel objectif de production. En effet, d'autres gros groupes industriels français et européens, allant des marchés de la cosmétique à l'emballage alimentaire en passant par l'automobile, se sont également positionnés sur un besoin en éthanol de deuxième génération de plusieurs millions de tonnes à l'horizon 2020. A contrario, il est à souhaiter que d'autres régions prennent des initiatives industrielles du même type tant les besoins futurs apparaissent importants.

Dans un marché longtemps dominé par l'industrie céréalière et sucrière (aussi bien au niveau mondial que français) dans la fabrication de l'éthanol, la présence de plus en plus affirmée des chimiquiers et pétroliers dans ce secteur démontre une modification structurelle du secteur, modification qui compte tenu des multiples applicatifs de la molécule éthanol comme plateforme chimique ouvre d'importantes perspectives.



4 / La maturité industrielle de la production d'éthanol de deuxième génération

Le plan Bush (Independence Energy and Security Act) , initié aux Etats Unis en 2007 pour réduire la dépendance énergétique du pays, a permis de faire éclore de nombreux démonstrateurs technologiques , traçant globalement deux grandes voies technologiques , une voie biochimique et une voie thermochimique :



Les deux grandes voies de transformation sont fondamentalement différentes sur le plan technologique :

- la voie bio chimique consiste à fermenter une biomasse puis à réaliser un traitement enzymatique avant de distiller. Cette approche est simple mais le couple (enzyme, biomasse) est peu versatile. Tout changement de nature de biomasse (feuillus / résineux, bois tendre / bois dur...) nécessite une adaptation des enzymes. Bien que des cocktails d'enzymes soient à l'étude, la « bande passante » de la matière entrante restera limitée et à gérer. Une première unité industrielle à vue le jour en Italie à Cressentino en octobre 2013 et plusieurs démonstrateurs industriels américains sont opérationnels : https://www.youtube.com/watch?feature=player_embedded&v=oBWloiNM58c
- la voie thermo chimique consiste à gazéifier la biomasse puis à nettoyer le gaz avant de procéder à une transformation en alcool par voie chimique ou thermo chimique. Bien que d'une complexité-procédé accrue, son avantage est la polyvalence : toute matière première entrante, et comportant majoritairement des molécules de carbone et d'hydrogène, est susceptible d'être utilisée. Par principe, la variété des matières premières entrantes est très large. Par contre, la présence de matériaux susceptibles d'entraver une catalyse incite à déployer ensuite une approche bio chimique pour fabriquer de l'alcool à partir du SYNGAS issu de la gazéification. Cette approche permettrait de générer de l'alcool à partir de bois, de déchets ménagers, de vieux pneus...Un démonstrateur a été réalisé aux ETATS UNIS par Coskata : https://www.youtube.com/watch?feature=player_embedded&v=zMq6jr3SNbg

L'analyse comparative des coûts de transformation entre les deux procédés ne fait pas ressortir de très grosses différences, hors coûts des matières premières, bien que la voie thermo chimique soit plutôt avantagée. La gestion et l'utilisation des coproduits, liés aux processus enzymatiques (notamment la lignine), constituent toutefois une véritable interrogation à l'heure actuelle.

5/ La chimie verte, une incorporation de valeur ajoutée dans le domaine de la forêt auvergnate

A l'instar de la France, l'Auvergne dispose d'un potentiel avéré dans la production de biomasse d'origine sylvicole avec des prélèvements non encore optimisés. La ressource bois « matière première industrielle » ne s'inscrit pas en concurrence du bois d'œuvre, elle peut constituer au contraire un gage d'amélioration des forêts par un entretien optimal (coupe d'éclaircie, rémanents) en monétisant la ressource issue de cet entretien. Ce bois de « trituration » représentant les qualités les plus faibles n'est jusqu'alors pas ou peu valorisé sur le territoire auvergnat en raison de l'absence de grands papetiers ou panneautiers. Les déchets de scieries pourront aussi être utilisés. En outre, peuvent être étudié la plantation de variétés herbacées (miscanthus – pané érigé) ou de taillis à courte ou très courte rotation dans des parcelles au rendement agronomique plus faible (moyenne montagne), offrant ainsi un mix d'approvisionnement sécurisé. La collecte de cette ressource sylvicole est aussi gage de création d'emploi en zone rurale.

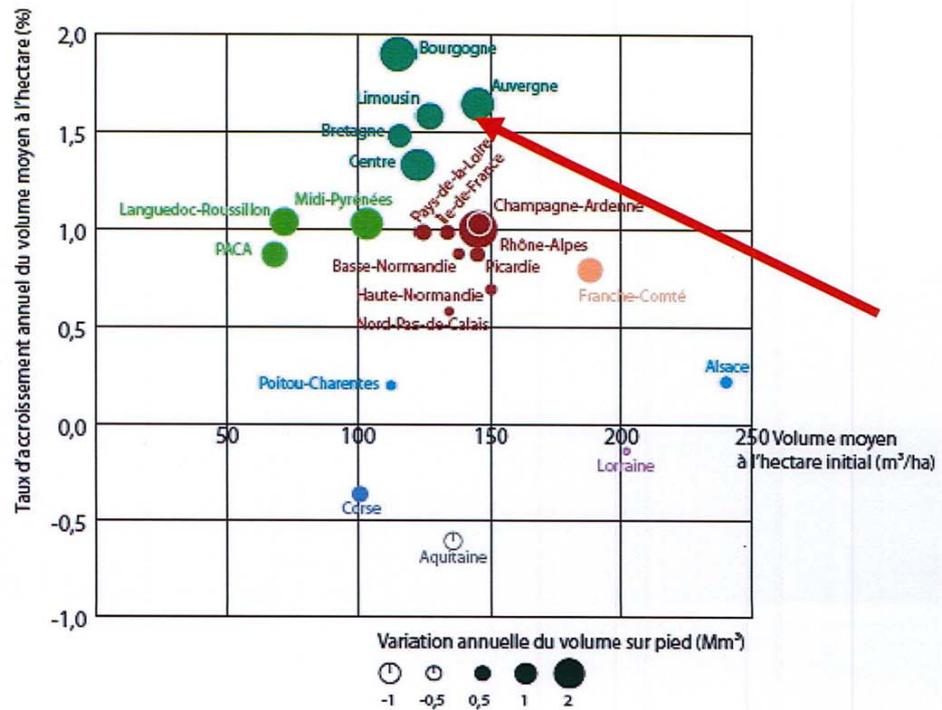


Fig. 3 : Évolution relative du volume à l'hectare par région administrative sur le dernier quart de siècle en fonction du volume à l'hectare initial

Pour la production de 100 000 tonnes d'éthanol, un besoin de 250 000 à 400 000 tonnes de bois (en fonction des technologies utilisées) est nécessaire.

6/ Fondements de la concrétisation d'un projet durable et opérationnel à partir de 2020

Compte tenu des éléments précédents, les bases d'un projet durable sont probablement :

1. L'exploitation de matières premières jusqu'ici peu valorisés, du bois jusqu'au pneu,
2. La mise en œuvre d'un procédé à large « bande passante » vis-à-vis des matières premières ; la voie thermo chimique est probablement la plus mature aujourd'hui
3. L'implication de partenaires industriels qui sont à la fois des leaders économiques et des experts technologiques car, si les technologies pré existent au niveau de démonstrateurs, il reste à les développer à grande échelle :
4. Le pilotage du projet en « double commande » :
 - un pilotage par le besoin industriel avec MICHELIN, pour l'instant, comme client de référence
 - un pilotage des conditions d'intégration du projet industriel dans la métropole : choix du site d'accueil et lancement d'une réflexion sur un cluster industriel pouvant déboucher sur des créations d'entreprises multiples (énergie, gaz, élastomères....). Une étude spécifique serait à initier.

Calendrier de réalisation

2014-2015 : négociation avec les partenaires potentiels et définition du business model

2015-2016 : lancement des études de définition du procédé de fabrication d'éthanol, de ciblage des sourcing de matières premières, de gestion des produits dérivés et des études réglementaires relatives au site

2018 : lancement de la construction d'une première unité industrielle, en intégrant 18 mois de construction

2020 : production et livraison d' éthanol cellulosique



PROJET « CHAUDIERE INDIVIDUELLE BOIS »

Synthèse du rapport du groupe de travail Economie du Conseil de Développement du Grand Clermont

Objectifs et contexte de ce projet

Sur le plan économique, le Conseil de Développement du Grand Clermont a inscrit sa réflexion et son action dans un objectif ambitieux de création de 10.000 à 20.000 emplois directs, sur des secteurs d'activités à forts potentiels du niveau de la compétitivité internationale, générateurs de 30.000 à 60.000 emplois indirects.

L'une des propositions est liée aux perspectives ouvertes par l'exploitation des études conduites, sous commandite de l'Etat, dans le cadre du Grenelle de l'Environnement. Une filière de chauffage central domestique aux pellets de bois a ainsi été identifiée comme une opportunité de développement à la maille du pays. Le premier défi français serait de fabriquer, commercialiser et installer 30.000 chaudières domestiques par an, alors que la France ne dispose que de 60.000 installations à ce jour. En effet, les Allemands comptent 200 à 300.000 appareils de chauffage au bois et s'équipent de 15.000 et 20.000 supplémentaires chaque année. L'Autriche, petit pays par sa taille, est proche de ces performances. Pour comparaison, la France en utilise 60.000 et en a installé environ 6 600 l'an dernier contre 4 000 en 2012. Malgré cette progression, on est très loin du niveau des équipements des pays germaniques. Il existe donc là **une véritable opportunité** de chauffage au bois domestique.

De fait, les industries de ce secteur sont allemandes ou autrichiennes. En Autriche, un vaste plan bois a été lancé depuis une quinzaine d'années. Prendre position demeure donc une opportunité de haut niveau. Le Grenelle de l'Environnement préconise de passer de 4.000 à 30.000 équipements par an. Il existe aujourd'hui des conditions qui permettent de rendre cette opération rentable. Il convient de les exploiter et notamment de « marquer » une offre complète pour attirer les investisseurs sur notre territoire.

Le projet « chaudières individuelles à bois » sur le Grand Clermont

- Accueillir une unité de production de chaudière

Les défis fixés doivent être réalistes, à savoir chercher à couvrir une partie de la croissance potentielle du marché français et peut-être générer une première offre à l'exportation. Il faut être conscient que passer d'une demande intérieure de 6 600 à 20 000 chaudières par an est déjà très ambitieux même sur le long terme.

C'est ainsi, qu'à défaut de disposer d'une entreprise locale servant d'embryon, la métropole doit prendre l'initiative d'aller chercher des investisseurs, en qualifiant la création d'une « activité business » auprès d'industriels leaders préalablement ciblés en référence à une prospective technologique et économique. Les enjeux d'innovation sur ce type d'équipement individuel sont d'une part la poursuite de l'amélioration des rendements, d'autre part la diminution des rejets de particules dans l'atmosphère. La cogénération avec une chaudière à granulés à l'échelle de l'habitat individuel est également une technologie en phase d'expérimentation à l'étranger.

L'étude de la filière et le recensement effectué montrent que les fabricants de chaudières individuelles à bois étrangers présents sur le marché français sont très nombreux et que se développe une demande pour du matériel d'entrée de gamme tendant vers le « low cost ». Cette tendance interroge les professionnels car elle est susceptible d'influencer négativement l'image de marque de la filière du chauffage au combustible bois

Le choix de prospection, qui a porté sur des fabricants du segment moyen/haut de gamme en Allemagne et en Autriche, pays dominants dans ce domaine, a permis de rencontrer des sociétés pour lesquelles la priorité actuelle est le développement commercial en France. **La démarche du Conseil de Développement du Grand Clermont leur a été présentée**, notamment dans le cadre d'une approche en partenariat avec l'Agence Régionale de Développement Economique d'Auvergne et l'Agence Française pour les Investissements Internationaux.

L'objectif maintenant est de faire découvrir les atouts et les potentialités du Grand Clermont, **vus par des industriels locaux**, à l'occasion d'une **visite de l'un de ces fabricants leaders**, pour lequel la démarche du Conseil de Développement du Grand Clermont se trouve être en concordance avec sa stratégie d'entreprise.

- Mettre en place un cluster « Chauffage au bois »

Pour accompagner ce projet, le cluster apparaît pertinent, au regard notamment des problématiques d'émission de CO₂, de particules et des normes et règlements. Des recherches appliquées pour abaisser les niveaux d'émission doivent être envisagées, sans oublier la formation professionnelle et les services à déployer pour gérer des équipements, relativement complexes, pour la production de pellets à bois.



Création d'activités industrielles

Cluster chauffage au bois

Défi national :

Réduction de la dépendance énergétique par le développement du chauffage central domestique aux pellets de bois

Projet d'amorçage:

Créer sur notre territoire une unité industrielle de production de 20 000 chaudières par an couvrant une partie de la croissance du marché français et générant une offre à l'exportation.

Cluster portant des activités support :

Normes et règlements, recherche appliquée, formation professionnelle, services, production rurale de pellets de bois...



LE TOURISME, UN SECTEUR À FORT POTENTIEL POUR LE TERRITOIRE DU GRAND CLERMONT

*Synthèse du rapport du groupe de travail Tourisme
du Conseil de Développement du Grand Clermont*

Données générales sur l'activité touristique dans le Grand Clermont

- Le tourisme représente d'ores et déjà **300 Millions d'Euros de chiffres d'affaires pour le Grand Clermont** soit **3 000 emplois** estimés.
- C'est un secteur en croissance. Un indicateur pertinent, tant qualitativement que quantitativement, est **la taxe de séjour touristique qui, sur le Grand Clermont, est passée de 430 K€ en 2008 à 930 K€ en 2013**
- Cette dynamique repose sur les nombreuses richesses du territoire, qu'elles soient naturelles, archéologiques, culturelles, historiques, patrimoniales, économiques ...
- Elle est cependant très en deçà du potentiel touristique du Grand Clermont qui peut aller beaucoup plus loin s'il arrive à davantage capitaliser sur **sa grande singularité de territoire alliant Cité et Nature**.

Quelles perspectives d'avenir ?

A l'horizon 2025 / 2030, ce chiffre d'affaires touristiques pourrait être augmenté d'un tiers, générant près de 1 000 emplois supplémentaires à condition qu'un mode de gouvernance touristique adapté au territoire soit mis en place et des actions structurantes menées :

1) Avant tout, la mise en œuvre d'une politique efficace de développement touristique doit passer par la bonne échelle de gouvernance : la compétence tourisme doit se situer au niveau du Grand Clermont. Le transfert envisagé de la compétence touristique au niveau de l'agglomération clermontoise ne situe pas encore le dossier au bon niveau car de nombreux points forts touristiques ne sont pas dans l'agglomération : Riom, Châtel-Guyon, Vulcania, Gergovie, lac d'Aydat, rivière Allier, une partie de la chaîne des Puys, etc. **Le territoire touristique cohérent se trouve bien sur ce périmètre qui est celui du Grand Clermont** et c'est en le faisant exister comme tel que l'ensemble du territoire en bénéficiera (alliance Cité et Nature).

2) La mise en route de 3 chantiers structurants :

- développer le **tourisme d'affaires**
- mettre en valeur le site de **Gergovie**
- valoriser les **portes d'entrée du Grand Clermont** (aéroport, gare, Grande Halle, entrées autoroutières)



LE TOURISME D'AFFAIRES : UN POTENTIEL DE CROISSANCE DE 70 À 100% À L'HORIZON 2025

1/ Le cadre général

Le tourisme d'affaires au sens strict (hors voyages d'affaires et ne prenant en compte que les manifestations attirant des personnes extérieures à l'Auvergne pour au moins une nuit) génère entre 25 et 30 M€ de retombées économiques par an, soit 10% du Chiffre d'Affaire touristique du Grand Clermont.

Ce résultat est possible grâce à la qualité des réceptifs existants et à la montée en gamme des hébergements. Le Grand Clermont bénéficie d'infrastructures modernes et adaptées au tourisme d'affaires :

- des réceptifs récents, variés et complémentaires : Grande Halle, Vulcania, Polydôme, Stade Marcel Michelin...
- des hôtels toujours plus nombreux et rénovés : plus de 2 000 chambres disponibles en catégorie 3 étoiles et plus
- des activités variées et adaptées à notre époque : bon rapport qualité-prix, nature, bien-être.

Mais il pâtit d'une vraie faiblesse de l'accessibilité en transport en commun, d'un manque de notoriété de Clermont comme ville de congrès et d'une absence de stratégie commune.

Si l'on prend le total des dépenses des entreprises dans ce secteur au niveau national, le Grand Clermont devrait peser 50 M€.

Il convient de rappeler que la moyenne de dépenses par jour d'un congressiste est de 250€ soit 5 fois celle d'un touriste « classique ». Il s'agit donc d'un secteur où l'effet de levier est très fort.

Passer de 25 à 30 M€ de retombées actuelles à 50 M€ à l'horizon 2025 apparaît réaliste sous 2 conditions :

- créer une structure « Convention bureau » dédiée au tourisme d'affaires
- permettre au très bel outil qu'est la Grande Halle de jouer complètement son rôle

2) Pourquoi un « Convention bureau » dédié au Tourisme d'Affaires ?

- parce qu'il existe un fort enjeu économique (cf. supra)
- parce qu'il faut construire l'image de Clermont comme ville de congrès en associant Cité et Nature
- parce que c'est un métier différent que celui d'un Office de Tourisme (pas le même public, pas la même communication), avec la nécessité de travailler en amont avec les prescripteurs locaux pour aller décrocher les manifestations (cf. exemple détaillé en annexe du congrès des experts-comptables qui aura lieu à Clermont en 2017)
- parce qu'il faut une structure dédiée, qui n'interfère pas avec d'autres métiers, afin qu'elle soit pleinement légitime vis à vis de l'ensemble des acteurs privés et publics qui doivent y être fortement impliqués et assurés de leur « retour sur investissement »
- parce qu'il faut s'inspirer de l'exemple gagnant de villes comme Toulouse ou Lyon (cf. exemple de Lyon en annexe).

3) Les missions et services

Le cahier des charges du « Convention bureau » sera clair. Il doit devenir le point d'entrée incontournable de chaque entreprise, université ou association qui souhaiterait organiser un événement sur le territoire du Grand Clermont. Il doit assurer une vraie fonction de promotion collective, au service de l'ensemble des prestataires locaux qui doivent voir en ce projet un véritable effet de levier pour leur activité. Il doit se fixer des objectifs précis de réussite annuelle.

Les services qui seront rendus par le « Convention bureau » :

- Promotion, communication et valorisation de la destination Grand Clermont par présence seule ou avec partenaires dans les salons professionnels et par un « lobbying » amont en s'appuyant sur les prescripteurs locaux : le « Convention bureau » doit être proactif et ne pas se contenter seulement de répondre aux demandes
- Accueil téléphonique, physique et via le web : la priorité est de capter 100% des demandes et d'y répondre de manière convaincante. Chaque personne doit être capable d'accueillir les demandes les plus variées en

tourisme d'affaires, de la toute petite manifestation de 20 personnes à l'organisation d'une convention de 5000 personnes. Le futur "client" doit tout de suite comprendre qu'il est entre de bonnes mains, que la structure est à son service et que la priorité est de réussir le projet dans tous ses aspects (financier, originalité, précision et timing)

- Orienter vers les prestataires locaux les plus adaptés au format d'une manifestation
- Aider à l'établissement d'un cahier des charges complet d'un évènement et conseiller la ou les formules les plus adéquates
- Réaliser les appels d'offres auprès des prestataires capables de prendre en charge tout ou partie de chaque projet. Il s'agit de travailler comme intermédiaire gratuit et impartial. Il faut que chaque appel d'offre soit visible et transparent pour tous les prestataires.
- Mettre en relation les organisateurs avec les collectivités locales et les acteurs locaux du secteur d'activité concerné.
- Organiser les visites chez les prestataires et partenaires
- Aider à la professionnalisation des acteurs qui en ont besoin
- Pour les congrès, monter les dossiers de candidature, présenter et soutenir la candidature auprès du comité de décision.
- Créer en tant que de besoin des outils et services supplémentaires comme par exemples :
 - mettre en place un accueil spécifique pour les manifestations de plus de 1000 personnes : transport, réductions, accueil à la gare et à l'aéroport ...
 - mettre en place une charte hôtelière pour harmoniser l'offre des hôtels du territoire avec des services spécifiques au tourisme d'affaires
 - financer certaines manifestations innovantes en année 1 si engagement dans la durée

4) Quelle structure?

Le périmètre correspond à celui du Syndicat Mixte du Grand Clermont (ce qui bien entendu n'empêche pas de travailler avec d'autres territoires comme Vichy sur telle ou telle opération) car, en tourisme d'affaires, le client choisit d'abord une ville et non une région.

Le statut doit être associatif au regard de la souplesse offerte par ce mode et de la nécessité d'impliquer l'ensemble des quatre catégories d'acteurs : collectivités locales, hébergeurs locaux (hôteliers principalement), gestionnaires de centres de congrès et autres acteurs de cette filière (aéroport, transporteurs, sites touristiques, agences réceptives....)

5) Quel financement ?

- Une équipe de 4 personnes dont les 3 salariés de l'Office du Tourisme de Clermont-Ferrand travaillant déjà sur le tourisme d'affaires qui seront mis à disposition
- Hors transfert des 3 personnes, budget supplémentaire estimé à 400 k€, soit un cout total de 550 k€
- Sur ces 550k€, 80% devraient être financés par les collectivités, soit 450 k€ (soit 200 de plus qu'aujourd'hui). A noter que dans cette perspective, le club des hôteliers clermontois est prêt à voir augmenter la taxe de séjour (effet de levier de l'ordre de 60k€ uniquement sur Clermont)
- 100 k€, soit 20% devraient être financés par les acteurs privés avec une répartition entre hébergeurs (accord de principe du club des hôteliers clermontois pour financer à hauteur de 35 k€), réceptifs (accord de principe de GL Events et Vulcania à hauteur globale de 35k€) et autres prestataires

6) Permettre à la Grande Halle de jouer complètement son rôle

Cet outil, reconnu par tous les professionnels comme une structure d'accueil d'excellence, possède 2 faiblesses :

- l'absence de liaison de transport avec le centre ville : c'est à la fois un problème de compétitivité et d'image. Deux solutions peuvent être phasées dans le temps :
 - étendre le tramway jusqu'à Cournon : c'est la solution idéale car elle permet la desserte directe des hôtels. Elle ne peut cependant être envisagée à court terme
 - améliorer la liaison en train : rebaptiser la gare « Grande Halle/Cournon », retravailler les horaires et aménager un circuit piétonnier couvert (éventuellement avec tapis roulant) : la Région est prête à lancer une étude de faisabilité, en impliquant la SNCF si Clermont Communauté l'accompagne
- son identification à Clermont en termes de communication : ne plus parler par exemple du salon X ou Y de Cournon, ...

Exemple 1 : Un cas d'école, le congrès des experts comptables en 2017 à Clermont-Ferrand

- Le congrès des Experts Comptables est l'un des plus importants de France en réunissant 7 000 personnes. C'est un modèle d'exigence en termes d'organisation : transports, nuitées, conférences, découverte, détente, ... Une compétition a lieu entre les villes de France à chaque nouveau congrès : Clermont-Ferrand a été choisie pour 2017 !
- Les raisons du succès
 - une démarche méthodique et professionnelle :
 - création d'une équipe spécifique de 4 personnes par l'ordre des Experts Comptables de Clermont-Ferrand
 - création d'un budget dédié de 30 000 €
 - recrutement de prestataires experts et notamment d'une agence de communication
 - un dossier de candidature « ultra vendeur » :
 - création d'un positionnement unique et différenciant : "Nature & Bien être"
 - création d'un livre de candidature attractif et qualitatif : images traduisant le positionnement, présentation des infrastructures et des atouts du Grand Clermont.
 - projet qui mobilise tout un territoire par un élan collectif : création d'une vidéo pour le jury avec des interviews d'élus de la ville et de la région, responsables d'infrastructures et de lieux touristiques.
 - dossier entièrement créé pour une agence de communication locale
- Les difficultés rencontrées
 - un démarrage très difficile : "il n'existe pas de bureau local unique spécialisé en tourisme d'affaires"
 - le besoin d'un accompagnement par des professionnels du tourisme d'affaires du début jusqu'à la fin du projet pour :
 - réfléchir sur la stratégie gagnante entre les besoins du congrès et les atouts du Grand Clermont
 - monter le dossier de candidature : quels arguments, quels spécificités, quelle perception créer ?
 - servir d'appui afin d'obtenir les soutiens politiques
 - aider à trouver les bons prestataires, notamment sur la partie transports (la possibilité d'affréter des avions a été un élément déterminant du dossier)
 - appuyer à en faire un évènement local connu de tous
- Conclusion
 - un besoin vital d'être accompagné
 - un besoin vital de savoir comment valoriser le territoire et ses structures en tourisme d'affaires

Exemple 2 : Un outil d'excellence, le Bureau des Congrès et des Salons du Grand Lyon

Depuis plus de 20 ans, le Grand Lyon a compris la nécessité de créer une structure dédiée au tourisme d'affaires. Le Bureau des Congrès et des Salons du Grand Lyon existe ainsi depuis 1986 : c'est une structure autonome de 9 personnes qui, après avoir été indépendante, est maintenant rattachée à l'Office du Tourisme du Grand Lyon. Ce bureau d'experts a réussi à mobiliser tous les acteurs locaux pouvant aider au développement de cette industrie : charte des hôtels-restaurants, partenariat avec les transports publics, adhésion des élus et des prestataires spécialisés.

Ainsi, les résultats sont là : le Grand Lyon représente le 2ème territoire de France (après Paris) qui accueille le plus de personnes en tourisme d'affaires.

Les missions de cette structure

- Communication sur la destination : affichages à l'aéroport de Lyon, en gares de Lyon (Paris), de la Part Dieu et de Perrache
- Promotion : participation aux salons Tourisme d'Affaires en France, Europe et aux USA
- Valorisation de la destination : publicités dans les magazines B to B du Tourisme d'Affaires et mise en place de RP auprès de donneurs d'ordre potentiels

- Aide à chaque société ou donneur d'ordre à "gagner" la destination du Grand Lyon
- Accompagnement de chaque société ou donneur d'ordre pour faciliter et réussir l'organisation d'un évènement

Les services proposés

- Etablir un cahier des charges complet d'un évènement
- Réaliser un appel d'offres auprès des prestataires adhérents
- Montage des dossiers, présentation et soutenance de candidatures
- Financement des visites des décideurs
- Organisation de transports spécifiques + tarifs préférentiels + "packs" 1500, 3000 & 5000 personnes.
- Meeting et Event Planner online + imprimé : 1 seul support qui présente le Bureau des Congrès, les raisons pour choisir le Grand Lyon, les informations sur tous les prestataires adhérents du tourisme d'affaires du Grand Lyon (lieux de congrès, de réception, organisateurs, hébergements et services, etc.).

Son organisation et son fonctionnement

- L'approche est totalement transparente : les appels d'offres sont visibles par tous les adhérents et chacun peut se positionner. Il n'y a pas de facturation aux donneurs d'ordre ni aux prestataires : le Bureau est un intermédiaire impartial et gratuit
- Une finalité claire : «promouvoir une destination »
- Le Bureau des Congrès et des Salons du Grand Lyon vise des objectifs annuels précis et suit toutes les statistiques liées au tourisme d'affaires pour s'assurer de sa performance.

Son financement

- 630 000€/an hors salaires : 80% financé par ONLYLYON (Ville, Région, CCI) et 20% financé par les adhérents au nombre de 170
- quand le Bureau des Congrès investit 1€, le Grand Lyon gagne 5€ en retour (budgets dépensés en évènements)

En conclusion

- Une structure devenue incontournable et appréciée de toute la profession
- Une démarche proactive, professionnelle et structurée avec des résultats en croissance depuis 20 ans



PROJET DE MISE EN VALEUR DU SITE DE GERGOVIE

Gergovie, un projet pour plus de 2 000 ans d'histoire...

52 avant Jésus-Christ. Jules César s'engage dans la Guerre des Gaules et connaît sa seule défaite contre les armées gauloises sur le site de Gergovie. Vercingétorix, chef arverne, réussit à défendre l'oppidum (ville fortifiée) et ainsi retarder la domination de la Gaule par César.

A la fin du XIXe siècle, l'engouement de Napoléon III pour la personnalité de Vercingétorix a engendré des campagnes de fouilles importantes pour la connaissance du site.

Propriété de l'État depuis 1941, le plateau sert aujourd'hui de lieu de balade pour les habitants de l'agglomération. Les touristes, attirés par le nom, viennent découvrir l'histoire du site, comprendre la bataille et admirer le panorama.

Pourtant, le site ne bénéficie pas d'une valorisation à la hauteur de sa notoriété.

Si la Communauté de communes a déjà engagé l'extension de la Maison de site, un projet plus global peut voir le jour à condition d'être à la fois ambitieux sur l'objectif et réaliste sur sa mise en œuvre. Le potentiel de visiteurs annuel peut suivant le(s) projet(s) retenu(s) aller de 100 000 à 500 000 visiteurs par an.



Les atouts du site

Le site de Gergovie bénéficie d'un certain nombre d'atouts très favorables à un grand projet.

Le premier est bien évidemment sa **notoriété**. Le nom « Gergovie » résonne dans les oreilles des Français et est vecteur d'imaginaire. C'est un site historique national et il faut en tirer parti.

Le deuxième, et pas des moindres, est sa **situation idéale** en étant à la fois à proximité immédiate de Clermont-Ferrand –donc bénéficiant des flux urbains- et au cœur d'un environnement vert avec un panorama à 360 degrés exceptionnel.

Le troisième est la **multiplicité des thématiques** valorisables. En effet, que ce soit l'histoire, l'archéologie, le paysage, la géologie, les activités de nature, la balade (...) il y a matière à satisfaire plusieurs types de clientèle.

Le quatrième est un **consensus** sur l'idée de réaliser un Grand Projet pour Gergovie.

Le cinquième est la **mise en réseau** assez facile avec d'autres grands sites (puy de Dôme, Vulcania) ou sites archéologiques proches (Corent,...).

Enfin, le sixième est, fierté auvergnate oblige, la légitimité de valoriser **le site de la victoire** de Vercingétorix sur Jules César quand le Conseil Général de la Côte d'Or a investi plus de 50 millions d'euros sur Alésia, site de la défaite, qui draine 125 000 visiteurs par an.

Des freins à lever

Tout d'abord, si un grand projet est clairement envisagé par l'ensemble des acteurs pouvant avoir un rôle dans sa réalisation, une des difficultés à surmonter est qu'il y **autant de points de vue** sur ce qu'il convient de faire **que d'acteurs**.

Que ce soit au sein des services de l'Etat, entre les collectivités ou partenaires institutionnels **le projet imaginé** par chacun peut s'avérer être **radicalement opposé** : du (très) ludique au (très) scientifique.

Ensuite, **l'extension en cours de la Maison de Gergovie**, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de Gergovie Val d'Allier, dénombre de nombreuses vertus : accueillir le public dans de meilleures conditions, rénover les outils de médiation et, plus pragmatiquement, être aux normes. Il n'est pas question de remettre en cause ni l'utilité de ce projet, ni la volonté et le mérite de la Communauté de Communes.

Pourtant, cet aménagement possède deux inconvénients :

- cette extension a **altéré la lisibilité** des volontés de voir plus grand
- il **limite** les souhaits d'une « **grande** » **maison de site sur le plateau**. Dit autrement, il est vraisemblable que, même agrandie, cette maison de site ne réponde pas aux enjeux.

Sur un autre aspect, **la rentabilité d'un tel projet devra être pensée globalement**. Les centres de profit dans des sites analogues sont en effet généralement très liés à la restauration et la boutique. Si une boutique peut tout à fait être créée, le restaurant privé la Hutte Gauloise sur le plateau freine les possibilités. Il faudra donc envisager d'autres propositions à vocation commerciale mais surtout il faut considérer Gergovie comme **un emblème régional** vecteur d'attractivité et générateur de séjours.

Enfin, **l'accessibilité** physique du site est un **enjeu majeur** qui s'intègre d'ailleurs dans un volet d'**urbanisme** plus global. Il s'agit en l'occurrence de résoudre ce souci d'accès en lui donnant un caractère attractif.

Comparaisons avec d'autres sites

Une analyse des propositions culturelles et touristiques d'autres sites au rayonnement plus ou moins similaire a permis, pour chaque cas, de repérer la mise en avant de thématiques servant de support à la rencontre avec le public.

On peut citer :

- Bibracte (71) : archéologie / patrimoine / centre scientifique ;
- Alésia (21) : bataille / vie gallo-romaine ;
- Waterloo (Belgique) : événements / reconstitutions de la bataille ;
- Pont du Gard (30) : histoire romaine et les inventions techniques ;
- Mémorial Caen (14) : histoire, enseignements humanistes ;
- Abbaye de Jumièges (76) : reconstitution virtuelle ;
- Puy du Fou (85) : histoire de France, spectacles / grand public.

Le risque de se limiter à une ou deux thématiques est de positionner un curseur sur la ligne ludique / scientifique pour l'ensemble du projet.

Et Gergovie a suffisamment de pistes de mise en valeur possibles pour faire autrement.

Le point de vue du Conseil de Développement

Au vu de ces éléments, le Conseil de Développement envisage le Grand Projet pour Gergovie comme **un projet sous forme de briques** où les **différentes propositions thématiques** s'assemblent les unes aux autres pour former **un projet global cohérent**.

Les principales raisons sont les suivantes :

- Gergovie est connu des Français mais peu des étrangers. Il s'agit donc de proposer des offres qui permettent aussi d'**attirer les clientèles étrangères**.
- Gergovie est un site « vivant » où **les habitants** de l'agglomération possèdent des **habitudes** de fréquentation. Un grand projet « hors sol » se trouve ainsi à éviter pour ne pas « privatiser » le plateau et décevoir la population locale.
- Une offre multiple permet de **valoriser les différents aspects** du site.
- Une offre multiple permet de **répondre aux attentes de différentes clientèles**.
- Un projet « à tiroir » permet de **phaser sa mise en œuvre donc son financement**.

Éléments de contenu

Les différentes composantes d'un projet de valorisation du site de Gergovie sont listées ci-après. Elles reprennent le principe des briques qui s'assemblent et sont également prévues pour un fonctionnement global du site à l'année.

1. **Un centre d'interprétation** semble nécessaire pour donner les clés de lecture du site à l'ensemble des clientèles touristiques. Cette fonction sera remplie par la Maison « étendue » de Gergovie. Néanmoins, il faudra vérifier si cette dernière ne jouera pas trop ce rôle à minima. Si tel est le cas, et si une nouvelle construction sur le plateau s'avère délicate, il faudra alors peut-être envisager un autre point d'accueil pourquoi pas au pied du site en lien avec l'accessibilité (*voir plus loin*). Ce centre d'interprétation pourra bien évidemment aborder non seulement la bataille mais aussi l'archéologie, la géologie, le paysage, etc....
2. **Un centre scientifique archéologique**, dédié ou en commun avec Corent et les Martres-de-Veyre, pourra légitimer le site dans sa vocation culturelle, scientifique et alimenter le centre d'interprétation ou un futur musée « en temps réel ».
3. Des **animations**, notamment pour les groupes et scolaires, pourront être organisées. La « mise en scène » du métier d'archéologue apparaît ainsi très attractive pour ces publics, en lien avec le centre scientifique.
4. Des **parcours extérieurs** sont nécessaires. Plusieurs thématiques pourront être développées et la longueur des parcours sera fonction de la thématique. On peut citer pêle-mêle : valorisation des sites archéologiques du plateau (montrer ce qu'on ne voit pas), tour du plateau avec interprétation du panorama et des paysages, belvédères de reconstitution virtuelle de la bataille (ex. Grand camp de César), parcours intermédiaires pour personnes à mobilité réduite, etc.
5. L'**évènementiel** est incontournable pour développer la notoriété du site notamment à l'étranger et le rendre vivant. Ces manifestations pourront constituer un lien direct avec l'histoire de la bataille (ex. Waterloo) ou bien sans aucun rapport, le site étant alors utilisé comme théâtre naturel (ex. Festival de musique du Pont du Gard).
6. Les **outils virtuels** pourront permettre des reconstitutions attractives. Il faudra cependant plutôt privilégier des supports légers faciles à renouveler car l'obsolescence en la matière s'avère rapide.

L'urbanisme et l'**accès au plateau** représentent une problématique importante. L'accessibilité en voiture est plutôt malaisée et l'organisation des parkings en haute saison ou pour un évènement est complexe.

Une solution paraît séduisante : rejoindre le plateau **par funiculaire**. Non seulement, cela pourra régler le souci lié aux flux automobiles mais aussi considérer ce moment de transport comme partie intégrante du « produit » Gergovie. Au pied du plateau, autour de la **gare de départ qui devrait se situer à proximité de la Grande Halle** (de l'autre côté de l'autoroute ?) pourraient être construits non seulement un parking et un lieu d'accueil mais aussi **un second lieu d'interprétation ou muséal, une boutique**, etc....

Une réflexion et une mise en œuvre partenariale

Afin :

- d'équilibrer le projet (« briques ») pour satisfaire les différents centres d'intérêts et comportements des différentes clientèles,
- de limiter la prise de risque d'un « mono positionnement »,
- de satisfaire les différentes visions - légitimes- de l'ensemble des acteurs locaux,
- d'associer les financeurs à la définition du projet,
- de prendre en compte tous les aspects du projet (accès, outils, constructions...),
- de répartir les maîtrises d'ouvrages selon les compétences,
- de phaser la réalisation,
- d'associer la population locale,

il convient de mettre en place une gouvernance ad hoc pour la définition du projet entre les principaux acteurs : Gergovie Val d'Allier, Grand Clermont, Département, Région et Etat.

L'idée d'une **association de Préfiguration**, proposée il y a quelques années, est indispensable pour y parvenir. Son statut pourra ensuite évoluer pour être la structure de gestion du site.



VALORISER LES PORTES D'ENTRÉE DU GRAND CLERMONT



Le Grand Clermont et son écrin depuis Gandaillat : le Puy de Crouël en premier plan, la faille de Limagne et la Chaîne des Puys en fond de décor © MA



Simulation impertinente d'une liaison par câble de Royat à la gare basse du train du Puy-de-Dôme © ENSACF

INTRODUCTION

“Une ville, comme une maison, pour devenir une demeure, semble réclamer la porte impérieusement. Quand elle n’existe point, nous perdons les moments précieux de l’entrée et de la sortie. Sans ces passages solennels ... la ville ... disparaît puisque nous n’avons jamais à franchir le seuil qui nous assure que nous venons de pénétrer en elle. ... À quoi bon espérer retrouver un jour les “clefs d’une ville”, si elle n’a pas de portes !”

(Pierre Sansot, Poétique de la ville)

CONSTATATIONS

Le Grand Clermont bénéficie d’une desserte autoroutière de très bonne qualité : il se trouve au croisement de l’A75, de l’A71 de l’A72 et de l’A89. Cela génère des flux importants de personnes qui transitent sur ce territoire, mais ne s’arrêtent pas pour autant alors que, par sa position centrale, le Grand Clermont possède une vocation à être lieu d’étape. Une étude réalisée par le CRDTA montre d’ailleurs que sur 1.000 personnes extérieures à l’Auvergne, 370 ne connaissent l’Auvergne que de nom. Et, pour 19% de ceux-ci, le principal moyen de connaissance déclaré est de l’avoir traversé en se rendant sur une autre destination. De même, les voyageurs qui arrivent sur le territoire du Grand Clermont, pour des raisons d’affaire par l’aéroport, la gare ou directement à la Grande Halle, constituent une cible de visiteurs potentiels. Mais, nous devons donner envie à ces visiteurs de passage de s’arrêter, notamment grâce à nos entrées de ville.

Si la réflexion sur les portes du Grand Clermont est née de cette préoccupation de nature touristique, elle concerne bien évidemment aussi en premier lieu les habitants du Grand Clermont, et la réflexion touristique devient aussi urbanistique et interroge les lieux de vie.

Or, nos entrées de ville ou d’agglomération sont devenues des espaces de transition indéfinis. Le paysage y est disloqué, parfois sans structure apparente et souvent monotone avec ses grandes et moyennes surfaces, ses faubourgs dans lesquels s’égrènent lotissements et habitations individuelles le long des voies rapides, ...

MÉTHODOLOGIE

Les actions proposées ont été regroupées en 5 fiches, dont 4 correspondent à des entrées de ville particulièrement stratégiques et la 5ème à la problématique des connexions CITE/NATURE qui est une des caractéristiques majeures du territoire du Grand Clermont.

Ces fiches, après un rapide constat, sont articulées sous forme de propositions organisées selon une chronologie de court, moyen et long terme.

GRANDE HALLE d'Auvergne - ZÉNITH

CONSTAT

Cet équipement majeur, unique au centre de la France, est localisé au sud de l'agglomération traditionnelle, à l'extérieur des secteurs bâtis, au milieu d'une grande plaine agricole (ancien lac quasi-circulaire). Définitivement drainé à la fin du XVIIe siècle, le lieu ne présente ni arbre ni habitat. Pourtant, l'énorme équipement à l'architecture symbolique (un volcan dans un "parc" d'une centaine d'hectares) est ici perçu comme un objet bien curieux posé. C'est la première manifestation métropolitaine vue, mais non comprise, des visiteurs autoroutiers et ferroviaires issus du midi. L'objet et son lieu d'accueil (site) ne sont totalement lisibles que depuis l'extrémité Est du plateau de Gergovie. Cette nouvelle "centralité excentrée", à la position atypique au vu d'autres métropoles, pourrait être une parlante borne d'entrée de ville mais reste si mal reliée aux polarités et centralités de la métropole que les atouts paysager et fonctionnel de cet équipement métropolitain majeur ne participent pas à l'image du Grand Clermont.

PROPOSITIONS (au delà des propositions figurant déjà dans tourisme d'affaires)

Court terme

- Affirmer clairement le rattachement métropolitain de l'équipement, notamment en disant plus clairement ce qu'il est et en affichant les manifestations accueillies
- Expliquer le site depuis l'autoroute, tant en venant du sud que du nord
- Inclure ce site dans les visites et lectures de paysage du plateau de Gergovie
- Ouvrir quotidiennement le "parc" aux piétons et cyclistes (cette proposition implique une autre gestion des ouvertures et fermetures du site)
- Concevoir un aménagement paysager d'ampleur, respectueux du lieu, écrin des équipements lourds existants et des nouvelles voiries, agréable en bas mais compréhensible depuis Gergovie (donner envie aux visiteurs "gaulois" de descendre dans la plaine)
- Compléter l'équipement principal par un skate-park et des parcours de santé

Moyen terme

- Réorganiser le trajet des bus de transport en commun du SMTC vers Pérignat, Cournon et le Cendre par une station "Grande Halle / Zénith"
- Réorganiser le trajet des autocars du Conseil Général vers Billom, Champeix, Besse ou Issoire par une station "Grande Halle / Zénith"

(ces deux propositions impliquent une autre gestion des ouvertures et fermetures du site et une convention d'utilisation d'une voirie privée par des véhicules de collectivités)

- Réaliser l'aménagement paysager d'ampleur, respectueux du lieu, écrin des équipements lourds existants et des nouvelles voiries, agréable en bas mais compréhensible depuis Gergovie (donner envie aux visiteurs "gaulois" de descendre dans la plaine)
- Réaliser deux voies cyclables et piétonnes végétalisées depuis la Grande Halle vers le centre-ville, vers Gondole et l'Allier et vers Gergovie
- Organiser le point de départ des visites des oppida de Côtes de Clermont, Corent, Gondole et Gergovie depuis le site de Grande Halle / Zénith (ou ses proches environs)

Long terme

- Organiser des navettes ferroviaires cadencées (tram-train ?) entre aéroport et quatre gares, voire plus (Aulnat-Aéroport, Clermont Ferrand-ville, La Pardieu, Grande Halle / Zénith)
- Inaugurer le grand musée archéologique métropolitain sur le site de l'ancien lac de Sarliève, en lien avec le projet Gergovie

GARE SNCF DE CLERMONT-AUVERGNE

CONSTAT

La gare actuelle souffre d'une mauvaise image dans un quartier en déshérence et une confusion dans le fonctionnement de ses deux façades « avant/arrière ». L'espace urbain du parvis, à la fois pour la qualité de la morphologie urbaine ainsi que le traitement de l'espace public, véhicule une image qui n'est pas à la hauteur d'une entrée de capitale régionale lorsqu'on la compare à Tours, Strasbourg, Montpellier ou Amiens....

Des travaux sont en cours pour la structuration d'un Pôle d'Echange Intermodal avec l'ambition d'une meilleure accessibilité PMR (personnes à mobilité réduite) mais également d'une intermodalité facilitée entre les TER, les bus urbains et les cars interurbains. Ces travaux portent également sur la requalification du parvis de la gare ; ils devraient se poursuivre avec le réaménagement des voiries aux alentours.

PROPOSITIONS

Court terme

- Finaliser les travaux du PEI et créer un point d'informations et de services sur la mobilité tous modes (centrale de mobilité, service de covoiturage, vélo en libre-service, ...) et d'accueil-enseignements sur la ville et son environnement en période touristique notamment en lien avec la découverte de la Chaîne des Puys ou lors des grands festivals (court métrage, ...).
- Organiser le concours d'architecture et d'urbanisme pour un nouveau quartier de la gare tant sud que nord (oublier les termes de "avant" et "arrière de la gare").
- Développer des services au sud de la gare incluant kiosque/point-relais et aménager des cheminements piétons plus fonctionnels.
- Gare de Bercy : transformer notre handicap en atout et faire de la gare de Bercy, la "porte de Clermont, porte des volcans d'Auvergne" ... sans oublier que le moyen terme réclame le retour à la gare de Lyon.
- Transformer les sites sud et nord de gare (et ses bâtiments satellites) en véritables pôles de services (tourisme, crèche, bagagerie, salle d'attente qualitative, location vélos, pressing, ...) et implanter rapidement des commerces (boulangerie, pharmacie, librairie, brasserie, ...).

Moyen terme

- Poursuivre l'évolution du pôle d'échange avec le déplacement de la gare routière dans un objectif de centraliser l'offre de transport en commun sur un même site mutualisant les équipements et les services.
- Poursuivre le déploiement de la 2^{ème} ligne de tramway desservant directement la gare.
- Déployer une politique de requalification de l'espace public ainsi que des façades autour des parvis nord et sud pour offrir une meilleure image de la « porte de ville ». Cet effort de requalification urbaine devra également se prolonger sur les liaisons piétonnes d'accès au centre-ville (rue Charras - place de Salford - place Delille et avenue de l'Union Soviétique - rue Delarbre) ou au quartier des facultés (Esplanade - avenue des Paulines).
- Reprendre le projet d'aménagement de l'espace public de la partie Est de l'avenue de l'Union Soviétique entre la gare et le pont des 3 Coquins et penser son prolongement vers l'Hôpital d'Estaing

Long terme

- Requestionner l'enjeu de la porte métropolitaine, dans la perspective d'accueil du TGV et notamment au regard de son insertion urbaine. En effet, il apparaît que la configuration actuelle est très contraignante quant à son évolution urbaine et architecturale ; le site de la gare basse (ex Sernam), au cœur d'un territoire mutable de plus de 50 hectares, offre l'opportunité de créer un nouveau cœur métropolitain qui pourrait accueillir en son centre une nouvelle gare pour l'arrivée du TGV constituant une nouvelle porte / vitrine métropolitaine avec une façade sur l'avenue Edouard Michelin et une vue sur le paysage emblématique de la chaîne des Volcans. L'actuelle gare pourrait retrouver une vocation d'équipement public culturel valorisant pour le quartier. (cf. Lyon Brotteaux) Dans l'hypothèse où une telle option ne serait pas pertinente, réfléchir au réaménagement de la gare actuelle autour d'un programme plus ambitieux pour une gare de niveau métropolitain, incluant commerces, bureaux, hôtels,...

AÉROPORT DE CLERMONT-AUVERGNE

CONSTAT

Clermont dispose d'un aéroport de très grande capacité, qui a connu un fort déclin de 2003 à 2010. Il voit aujourd'hui sa fréquentation remonter (415 000 passagers en 2013).

Si l'intérieur de l'aéroport a été reconfiguré récemment et donne aujourd'hui aux passagers débarquant de l'avion une perception plutôt positive, cette impression est malheureusement très vite remise en question dès qu'ils en franchissent le seuil du fait notamment de la très mauvaise desserte de cette infrastructure (qui n'est pourtant qu'à 5 mn de train de la gare de Clermont-Ferrand) et de la qualité de l'environnement architectural du site.

Accès

- En voiture : connexion directe depuis l'autoroute, idéalement placé entre l'A71-A75 (Paris-Montpellier) et l'A89 (Lyon-Bordeaux). Connexion par la D769, depuis le Brézet, axe majeur de desserte. Accès rapide, seulement 10 mn depuis le centre ville de Clermont.

- En train : Halte Gare d'Aulnat-Aéroport desservie par la ligne TER Clermont-Ferrand - Thiers. Fréquence de passage en moyenne toutes les 2 heures (alternance entre 3 heures d'attente et 20 minutes). Seulement 5 mn depuis la gare centrale de Clermont-Ferrand.

- En bus : un bus toutes les 20 mn par la ligne 10 (Sayat- Aulnat). Connexion à la ligne A à Jaude, B et C à Ballainvilliers. Un bus toute les 30 mn par la Ligne 20 (Gerzat-Aulnat). Connexion à la ligne A du tramway (station « Roger Quilliot »).

PROPOSITIONS

Court terme

- Créer une liaison piétonne visible et qualitative entre la halte station SNCF Aulnat-Aéroport et le terminal de l'aéroport.
- Mettre en place un cadencement des trains plus adapté.
- Afficher dans le hall de l'aéroport les prochains trains ou bus permettant de relier Clermont avec achat de tickets à prix unique quel que soit le mode de transport choisi.
- Concevoir un aménagement global d'espace public de qualité
- Concevoir une politique de requalification des voiries publiques liant l'aéroport au centre-ville, notamment en traversée du quartier du Brézet

Moyen terme

- Faire un bouclage train pour accéder rapidement de l'aéroport à la Grande Halle et au Zénith.
- Renforcer la liaison Aulnat-Aéroport, Clermont-Ferrand - ville, la Pardieu, Grande Halle / Zénith.
- Penser cette ligne dans une logique d'usage quotidien (Thiers) Pont-du-Château - Vic-le-Comte - (Issoire).
- Améliorer l'environnement immédiat de l'aéroport avec notamment réouverture d'un hôtel minimum 3 étoiles
- Réaliser l'aménagement global d'espace public de qualité
- Déployer une politique de requalification des voiries publiques liant l'aéroport au centre-ville, notamment en traversée du quartier du Brézet

Long terme

- Réalisation d'un pôle métropolitain de transports.
- Intégrer l'aéroport à la mutation de la friche militaire positionnée à l'Ouest pour anticiper le prolongement de la ligne de tramway.

ACCÈS AUTOROUTIERS

CONSTAT

Les aires d'autoroutes constituent de réelles portes d'entrées de la ville. Elles sont des points stratégiques notamment dans la prise de vue et donc dans l'image qu'elles transmettent de la ville.

Un travail sur les aires, en tant qu'entrée du territoire Clermontois, permettrait une valorisation de la ville en révélant entre autre son potentiel agricole et paysager.

Six points stratégiques ("aires" de repos / services) sont à développer ou à créer car chacune des six "aires" comporte des potentiels différents.

- Aire de service des Volcans (entrée paysagère)
- Aire du Zénith (entrée urbaine)
- Aire Issoire (paysage de l'Allier)
- Aire d'Authezat (territoire des volcans)
- Aire de Manzat (faille géologique, Limagne)
- Aire de Gandaillat (porte d'entrée géologique)

PROPOSITIONS

Elles se concentrent sur 2 aires majeures en termes de potentiel, même si un travail de réflexion a été mené sur l'ensemble des 6 aires.

Court terme

- Revisiter toute la signalétique des panneaux autoroutiers ; faire exister le Grand Clermont ("devant vous, le territoire du Grand Clermont").
- Aire de service des Volcans / rendre plus accessible la table d'orientation à pied, présenter la métropole des villes d'Auvergne sur l'aire des Volcans pour montrer que l'Auvergne n'est pas seulement constituée de vastes espaces naturels.
- Aire de Gandaillat / révéler les potentiels par le biais d'un aménagement et d'une signalétique, présenter Clermont dans son écrin (démontrer son urbanité)

Moyen terme

- Aire de service des Volcans / réactiver la fonction d'accueil touristique en trouvant des solutions technologiques pour viabiliser l'action à long terme
- Aire de Gandaillat / ouverture au public de l'ancienne carrière

Long terme

- Aire de service des Volcans / qualifier comme une entrée de ville, entrée du PNR des Volcans, donner accès au village attenant, renforcer le lien entre les bourgs alentours et l'aire d'autoroute
- Aire de Gandaillat / créer un pôle géologique d'importance métropolitain. La carrière de Gandaillat, véritable "livre géologique", est un incomparable belvédère pour lire la métropole et son écrin géomorphologique.

CONNEXIONS CITE/NATURE

Clermont Ferrand, ville « enchâssée dans ses poumons verts » ne laisse découvrir le lien fort entre Cité et Nature qui la caractérise qu'aux touristes équipés de voitures. Sans véhicule, impossible de découvrir Gergovie, le Puy de Dôme (sauf en « saison »), Vulcania, les bords de l'Allier... C'est un vrai frein physique pour le tourisme, mais c'est aussi une erreur majeure de représentation et donc de perception des richesses du territoire. Pour remédier à ce handicap majeur, 3 priorités sont identifiées :

- **Liaison cœur d'agglomération / Chaîne des Puys**, par une proposition de transport par câble entre Royat et la gare du train du Puy de Dôme, avec un arrêt à Orcines pour la desserte locale et des autres sites majeurs de la Chaîne des Puys. Le transport par câble semble, en effet, le moyen le plus adapté à cette desserte en termes de visibilité, de perception et de cadencement.

- **Liaison Grande Halle/Gergovie** : ce point est abordé dans la fiche Gergovie, avec comme proposition un transport par funiculaire.

- **Liaison cœur d'agglomération / rivière Allier** :

CONSTAT

Aujourd'hui, la rivière Allier est qualifiée de dernière rivière sauvage d'Europe. Sa préservation et sa valorisation sont au cœur des réflexions portées à l'échelle de l'Auvergne, ainsi qu'à l'échelle de chaque territoire qu'elle traverse. Au niveau du Grand Clermont, 255.000 personnes résident dans un rayon de 5 km autour de la rivière. Une offre de loisirs est donc présente (randonnée, pêche, canoë, baignade, ...) mais pourrait encore s'étendre dans un objectif de développement local raisonné du Val d'Allier et dans une optique de réappropriation sociale et culturelle de la rivière par ses habitants. Le Val d'Allier deviendrait ainsi, pour eux, le « pendant Est » de la chaîne des Puys sur le territoire du Grand Clermont. Par ailleurs, le secteur de la rivière Allier n'est pas encore un vrai territoire touristique car sa capacité d'hébergement est faible et l'accueil touristique très marqué par la saisonnalité. Toutefois, ce secteur dispose d'atouts majeurs et notamment son patrimoine naturel. Ainsi, les nombreux projets autour de l'Allier témoignent sans nul doute d'un processus en cours. La mise en œuvre de la voie verte le long de l'Allier pourrait d'ailleurs se révéler comme le point de départ de mise en marche d'une dynamique très importante. Dans cette optique, l'amélioration des liaisons douces et en transport collectif entre l'agglomération et la rivière Allier sont cruciales.

PROPOSITIONS

Court terme

- Réaliser le dispositif complet de liaisons de randonnée pédestres « couronnes sud » de Clermont Communauté pour relier l'agglomération à l'Allier
- Bien intégrer dans la révision du PDU de l'agglomération les liaisons douces vers la rivière Allier
- Commencer l'aménagement de la voie verte entre Pont du Château et Authezat sur le Grand Clermont
- Ne pas oublier que l'agglomération se découvre également depuis l'ouest ; penser aux vues dominantes sur le Grand Clermont (dégagement et aménagement minimal de la "Pierre Carrée, ou autres points de vue ...)

Moyen terme

- Aménager des itinéraires cyclistes de liaison entre l'agglomération et la rivière Allier
- Créer et adapter des horaires TER le week-end pour une desserte de Clermont vers les gares le long de l'Allier (Pont-du-Château, Cournon d'Auvergne, Le Cendre-Orcet, Les Martres-de-Veyre, Vic le Comte) ainsi que pour les services départementaux par autocar
- Terminer l'aménagement de la voie verte entre Pont du Château et Authezat

Long terme : Aménagement d'une voie verte le long de l'Allier de Brioude à Moulin reliée à l'agglomération clermontoise



UN TERRITOIRE DE NATURE SINGULIÈRE Un projet pour le Grand Clermont

*Groupe de travail aménagement et urbanisme
du Conseil de Développement du Grand Clermont*

Au-delà des spécificités de son urbanisme, l'attractivité de Clermont-Ferrand, ville mère du Grand Clermont, repose sur une vraie originalité, qui la démarque d'autres agglomérations de taille équivalente : grâce à sa position unique au pied de la faille de Limagne et à proximité de la chaîne des Puys, l'espace urbain est comme « enchâssé dans son écrin vert », offrant aux habitants comme aux visiteurs, à la fois des points de vue tout à fait exceptionnels et un accès direct, facile et rapide, à des espaces de nature remarquables et préservés. Fort d'un territoire qui conjugue des espaces agricoles vivants en lien avec un patrimoine naturel remarquable, fort aussi de ses industries, de son tourisme et de ses pôles de recherche, le Grand Clermont mise sur un développement territorial ambitieux et innovant pour revendiquer un statut de métropole nationale et européenne.

1/ Une métropole dans un territoire de nature singulière

Une métropole atypique

La métropole auvergnate n'est pas une agglomération qui s'oppose à un arrière-pays agricole non encore urbanisé mais un ensemble qui forme un tout, singulier et cohérent. La configuration de la ville est imprégnée par les échanges permanents entre ces deux parties. Les liens multiples et forts entre la ville et l'agriculture sont historiques : les ouvriers Michelin, double actifs, sont à l'origine du maintien des paysages ouverts grâce aux troupeaux ovins collectifs qu'ils utilisaient. Ces échanges sont en lien avec la géographie singulière du lieu entraînant un véritable **maillage de la dimension naturelle dans la ville**. Le Grand Clermont s'inscrit par nature dans une mosaïque fine de milieux semi-naturels, garants des écosystèmes.

Une agriculture vivante, en lien avec un patrimoine naturel remarquable

La métropole est imbriquée dans l'espace agricole et les coteaux de la faille de Limagne, comme dans un écrin. Le maintien de **paysages ouverts** offre des points de vue exceptionnels et multiples sur l'agglomération. La présence de la nature est par ailleurs visible de tout lieu de la ville. **Des espaces naturels à haute valeur écologique** sont présents au cœur du territoire. **Les grands espaces agricoles** de la plaine de Limagne et du Val d'Allier constituent une ressource économique incontestable. De ces terres, parmi les plus fertiles d'Europe, ont émergé **des filières agro-alimentaires originales**, compétitives et hautement spécialisées grâce à la dynamique de modes coopération territoriale exemplaires (Limagrain, Sucrierie de Bourdon...). A l'origine d'un plateau de compétences de niveau mondial dans les domaines des céréales et de la nutrition (Céréales Vallée, Nutravita), ces filières assurent le maintien et le développement de petites exploitations agricoles familiales et offrent à l'agglomération des **perspectives de croissance et d'emplois durables**. Parallèlement, de nouveaux modèles économiques plus modestes, basés sur **des productions locales de qualité en circuit de proximité**, sont en émergence et pourraient se développer de manière complémentaire. **Le dynamisme de l'activité touristique** repose largement sur cette richesse.

Un patrimoine territorial menacé

L'activité agricole du Grand Clermont peut être fragilisée dans ses fonctions et contributions vitales :

économique : disparition des exploitations, pression urbaine sur le foncier agricole, fragilisation économique des filières spécialisées, déficit de liens vis-à-vis du marché local, déficit ou éloignement des outils de valorisation agro-industriels...

territoriale : enrichissement, abandon, déprise et fermeture des paysages, artificialisation, extensification, perte de diversité biologique et paysagère...

sociale : départ de populations agricoles et perte de savoir-faire, absence de dynamique d'installation de jeunes agriculteurs, déficit de circuits courts, perte du lien social « ville - campagne », dégradation de la qualité de vie dans les espaces délaissés...

La qualité et la diversité des paysages qui entourent la ville est aujourd'hui menacée :

par le développement urbain,

par la disparition progressive des activités agricoles historiques qui en assuraient la maintenance (cultures diversifiées, arboriculture, pastoralisme...)

par l'évolution de la couverture forestière qui, insidieusement, ferme les points de vue.

Un enjeu territorial métropolitain

Il s'agit de changer le regard porté sur le développement urbain, de considérer que l'attractivité urbaine peut aussi se fonder sur une offre d'aménités et de ressources économiques procurées par la diversité des espaces agricoles et naturels.

Il s'agit d'imaginer une ville « organique », enracinée dans son territoire, valorisant l'ensemble des ressources naturelles et agricoles de proximité, assurant un ancrage territorial de l'agglomération et tirant parti du dynamisme des filières agricoles, agro-alimentaires et touristiques.

Il s'agit d'inscrire ces perspectives à une échelle dépassant largement celle du Grand Clermont : c'est tout l'espace du pôle métropolitain « Clermont - Vichy Auvergne » en lien avec les 2 Parcs Naturels Régionaux qui est concerné.

2/ Une réflexion sur les outils de maîtrise du territoire et de sa mise en valeur

Les enjeux

La multifonctionnalité des espaces composant le territoire (espaces semi-naturels, agricoles et forestiers) doit être constamment pris en compte, en fonction des trois grands rôles indissociables joués par ces milieux, sites et paysages :

économique : ces espaces, qui constituent des supports importants de l'économie locale, créateurs de richesses et facteurs d'emplois, contribuent au développement et à l'attractivité du territoire. Les terres du Grand Clermont constituent ainsi un outil de travail et une ressource pour toutes les formes d'agriculture.

territorial : ces espaces contribuent très largement à l'identité du Grand Clermont, à sa diversité biologique et paysagère et, in fine, à renforcer son **attractivité**, à la fois touristique (visiteurs) et résidentielle.

social : il existe une forte demande sociale pour un maintien du lien « ville - campagne » et une attente grandissante des habitants et des consommateurs, mais également des touristes en visite en Auvergne, pour reconnaître les bénéfices apportés par ces espaces (bien-être, santé, lien social ...).

L'objectif de croissance démographique affiché par le Grand Clermont ne sera atteint que si le territoire est en mesure de conjuguer harmonieusement ces trois éléments.

L'enjeu du foncier agricole dans un contexte de « périurbanisation » de l'agriculture

Sur le territoire de l'agglomération, les **filières agroalimentaires** offrent, pour peu que les capacités de productions agricoles soient préservées, de réelles perspectives de croissance et de création d'emplois.

Des potentialités de développement existent également en se basant sur **des besoins nouveaux** exprimés par la société : produits locaux, circuits de proximité, agriculture biologique...

Dans un contexte de périurbanisation de l'agriculture du Grand Clermont, la pérennité de toutes ces filières se heurte cependant à la **disparition des surfaces agricoles**, souvent les plus fertiles et les mieux équipées pour combattre le déficit hydrique des plaines de Limagne et du Val d'Allier

Pour réaliser une opération d'urbanisme, il reste toujours plus facile et souvent moins coûteux d'aménager un terrain agricole que de faire du renouvellement urbain.

En milieu périurbain, les activités agricoles doivent aussi faire face à de nombreuses **difficultés de cohabitation avec une population urbaine** déconnectée du monde rural, entraînant des tensions voire de l'insécurité pour les cultures et les troupeaux (chiens errants, vols)...

Au-delà de leur vocation économique, les activités agricoles sont essentielles pour **l'entretien et la mise en valeur des territoires naturels de l'agglomération**. C'est aussi le moyen de conserver des paysages ouverts, des points de vue et une accessibilité du public à ces espaces poumon de la ville.

Même si des dispositifs de protection de l'espace agricole existent (SCOT, PLU), l'agriculture périurbaine reste très fragile et nécessite **l'accompagnement de la puissance publique pour se maintenir**.

Des politiques publiques coordonnées pour un aménagement efficace des espaces agricoles et forestiers

L'**activité agricole** est trop souvent perçue comme ignorant la logique urbaine et les enjeux de préservation des patrimoines naturels et des paysages alors qu'elle apporte déjà une contribution essentielle.

De nouvelles initiatives apparaissent : les Chartes d'agglomération visant à initier de nouveaux modes d'approche pour coordonner et mettre en synergie le développement urbain et le développement agricole.

La loi d'avenir pour l'agriculture propose de renforcer, au-delà de la recherche de la double performance économique et environnementale, « **l'ancrage territorial de la production et de la transformation agricole** ». L'enjeu n'est pas seulement celui des circuits de proximité entre producteurs et consommateurs, mais aussi celui des « circuits courts industriels », qui vise à produire et transformer régionalement, dans le cadre de filières d'excellence qualitative et quantitative.

Les collectivités locales sont interpellées pour intégrer le champ de l'agriculture et des espaces naturels dans leurs politiques d'urbanisation, de transports, de création de zones d'activité, etc....

De nombreuses démarches et procédures existent (Charte d'agriculture, charte forestière, SCOT, PLU, Agenda 21, SRCE-Trames vertes et bleues, réseau Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles, Plan Climat Territoriaux...). Chacune peut être engagée dans des calendriers et sur des périmètres différents. Un besoin de cohérence territoriale et de vision à court, moyen et long termes conduit à rechercher **de nouveaux modes de gouvernance territoriale permettant d'intervenir, dans une logique coordonnée et de mobiliser les ressources financières nécessaires**.

Complémentaire des politiques publiques, « l'intendance du territoire », concept développé dans les pays anglo-saxons, constitue une stratégie dont la vocation est d'impliquer propriétaires et usagers en vue de favoriser la conservation et l'utilisation raisonnée des ressources naturelles, culturelles et paysagères. Elle s'appuie sur des accords volontaires négociés entre les propriétaires fonciers, publics ou privés, et des organismes d'intendance du territoire.

Privilégier des territoires emblématiques

La **diversité des territoires périurbains** du Grand Clermont ne permet pas une réponse unique et uniforme à l'enjeu de d'aménagement des espaces agricoles et naturels.

Il est proposé au Grand Clermont de commencer par des territoires délimités de mise en valeur. Ces territoires emblématiques doivent être démonstratifs :

Les Côtes de Clermont,

La plaine agricole de Limagne et du Val d'Allier,

Les fonds de vallée,

Les plateaux de la faille de Limagne, à la périphérie de la chaîne des Puys, tel le plateau de Gergovie,

La Limagne des buttes...

3/ Des pistes de propositions d'aménagement de l'espace

Gérer les espaces naturels et agricoles, ressource territoriale d'intérêt collectif et valeur sociale

Les espaces naturels et agricoles doivent être gérés comme une ressource territoriale d'intérêt collectif, notamment à travers le foncier et comme une valeur sociale qui devrait être intégrée par chacun des acteurs.

Seule une vraie gouvernance foncière, fondée sur des coopérations entre les acteurs du territoire, sera à même de limiter les stratégies spéculatives et de développer des politiques territoriales pour préserver les espaces naturels prioritaires.

La mobilisation du foncier agricole doit s'effectuer dans des projets de territoire coordonnés, en lien avec les autres politiques sectorielles (autres activités économiques, loisirs, culture, tourisme).

Nous proposons deux interventions ciblées, l'une sur les coteaux et l'autre sur la plaine de Limagne - Val d'Allier.

Réaliser un diagnostic scientifique pour préciser les enjeux agricoles et patrimoniaux

Un diagnostic scientifique doit venir compléter les connaissances issues des études déjà rassemblées et faire le bilan des actions engagées. Ce diagnostic pourrait être l'occasion de constituer un partenariat pour que chaque acteur potentiel du projet bénéficie de la même information.

Exemple du Pôle Métropolitain de Lyon : réalisation d'une étude sur le devenir de l'agriculture en partenariat avec la Région et les Chambres d'Agriculture qui débouche sur un plan d'actions (circuits de proximité et développement des filières industrielles, maîtrise de la consommation foncière, coordination territoriale des outils de transformation, stratégie alimentaire territoriale, enjeux des espaces naturels...)

Pour les coteaux : identification des enjeux de zones de reconquête agricole en vue d'une gestion durable des sites intégrant biodiversité et paysages.

Pour la structuration du foncier agricole en Limagne - Val d'Allier : connaissance de la consommation du foncier agricole, évaluation des besoins de foncier économique (agriculture, tourisme, industries, infrastructures routières, zones d'activités, résidences urbaines, espaces naturels...)

Elaborer un pacte territorial de protection et de mise en valeur des espaces naturels et agricoles du Grand Clermont

Ce pacte reprendra des éléments de charte d'agglomération en y intégrant les enjeux des espaces extra-urbains.

Il définira un programme opérationnel d'intervention à court, moyen et long termes afin de préserver et mettre en valeur les espaces naturels et agricoles.

Ce programme aura plusieurs niveaux d'intervention : un niveau global à l'échelle du Grand Clermont voire du Pôle Métropolitain et des interventions plus locales comme sur les coteaux ou la Limagne - Val d'Allier par exemples.

Il s'appuiera sur des dispositions déjà existantes du SCOT, lesquelles seront enrichies suite aux enseignements du diagnostic scientifique.

La charte « Terres en Ville » signée par 28 aires urbaines est un modèle d'engagement à considérer.

Le pacte territorial devra comporter des instruments offrant une capacité à maîtriser l'espace foncier

Il sera nécessaire de mobiliser les opérateurs fonciers (SAFER et EPF) et des opérateurs d'aménagement pour réaliser certains travaux de restructuration de l'espace (SEAU).

De nombreux outils permettent de protéger de manière spécifique les espaces agricoles : ZAP, PAEN...

Il s'agit de se donner les moyens de constituer des réserves foncières à mettre à disposition d'agriculteurs porteurs de projets.

Plusieurs dispositifs peuvent être activés :

- Constitution d'**associations foncières agricoles** ou **pastorales** rassemblant les différents propriétaires,
- **Acquisitions foncières par les collectivités,**
- Utilisation de la préemption,
- Intendance du territoire...

Ces dispositifs de protection foncière permettent de répondre aux enjeux de l'agriculture périurbaine.

Dans le cas des coteaux de l'ouest clermontois, par exemple, il n'y a pas forcément d'agriculteur en place pour être acquéreur final. L'enjeu est de créer les conditions pour que **de nouveaux agriculteurs, porteurs de projets viables et en accord avec les objectifs du territoire, puissent précisément s'installer.**

Réfléchir aux moyens de financements (fonds d'intervention)

L'ensemble des actions ne pourront être mises en œuvre que si les collectivités locales disposent de moyens financiers spécifiques pour les soutenir. Il ne s'agit pas d'intervenir directement dans le financement du développement de l'agriculture mais d'être facilitateur pour que de véritables stratégies territoriales puissent se développer. L'affichage d'une stratégie d'agglomération, voire métropolitaine, est un moyen pour **mobiliser des financements spécifiques (CPER, Région, FEADER).**

Gouvernance

Clermont Communauté devra jouer un rôle particulier en appui du **Grand Clermont** pour les enjeux urbains.

Naturellement, les grands projets devront être abordés dans le cadre métropolitain voire régional, notamment pour les infrastructures de transport et les grandes zones d'activités à caractère structurant.

Il sera nécessaire de mettre en place une collectivité chef de file avec des moyens politiques et financiers lui permettant de piloter le projet.

4/ Des pistes d'actions pour développer harmonieusement le territoire du Grand Clermont

Animation

Mettre en place un dispositif d'animation pour susciter des regroupements d'acteurs comme dans la mobilisation des propriétaires et collectivités pour initier l'émergence d'associations foncières agricoles (AFA) et/ou pastorales (AFP) ainsi que d'accords volontaires (Conventions). Ceci devra impliquer particulièrement les Chambres d'Agriculture (63 et Auvergne), la SAFER, le CEN Auvergne ainsi que les organisations professionnelles agricoles et agroalimentaires (Coop de France, URIAA).

Soutien économique

Soutenir des actions permettant de promouvoir les produits alimentaires locaux : appui au développement des circuits de proximité, politiques de restauration collective avec des produits locaux et régionaux.

Soutenir des actions permettant de promouvoir les productions régionales et le développement de leur utilisation par les industries agroalimentaires régionales (appui aux circuits courts industriels, créateurs de valeur territoriale)

Soutenir des projets d'aménagements collectifs du territoire s'appuyant sur une vision globale et cohérente des différents enjeux (économie agricole et touristique, environnement, aménagements, gestion du territoire...)

Soutenir, dans leurs phases d'émergence, des projets novateurs (exemple : troupeaux ovins communautaires...)

Renforcer le partenariat avec les agriculteurs des zones de montagne (transhumance inverse, banques de paille...)

Actions foncières

Elaborer un programme d'Action Foncière (préemption, soutien à la structuration agricole, acquisition des espaces naturels, conventions) : volet foncier d'un contrat d'agglomération (appuyé par des fonds : CPER, Région, FEADER, etc...), éclairé par la mise en place d'un Observatoire Foncier (connaissance des mutations, lieu de débat entre acteurs publics et privés pour optimiser la gestion de la ressource foncière).

Constituer des entités foncières permettant l'installation de nouveaux agriculteurs sur des projets agricoles viables avec des activités en lien avec le territoire et tournées vers la ville : accueil, hébergement, circuits de proximité... Un comité d'agrément composé des collectivités, de la profession (Chambre d'Agriculture, Coop de France...) et d'autres acteurs (CEN Auvergne, Terres de liens...) sélectionnera les porteurs de projets.

Procéder à des acquisitions d'espaces naturels : achats par des collectivités territoriales, le CEN Auvergne ou un fonds de dotation à créer.

Aménagements

Elaborer un programme pluriannuel d'aménagements durables, dans le respect des enjeux patrimoniaux et agricoles. Il s'agit des travaux pour la remise en culture (déboursoillage, accès, clôtures, etc...), pour la restauration et la gestion des espaces naturels, l'ouverture et l'accueil du public, la réalisation de voirie agricole et de chemins de randonnée, mais il peut s'agir aussi de « bâtiments relais » réalisés par la collectivité mais remis ensuite à un agriculteur, d'installations collectives pour une meilleure gestion de l'eau pour l'irrigation, etc....

Information/communication

Mettre en place une communication adaptée sur les actions : fréquentation des sites, soutien aux filières locales...

Réaliser des parcours d'interprétation faisant connaître ce territoire et expliquant ses enjeux économiques et les contraintes à respecter (cultures, animaux, paysages, biodiversité...)

Organiser la promotion des espaces naturels et agricoles, ainsi que des produits et services associés et faire connaître les synergies entre activités agricoles et patrimoine naturel dans les établissements d'enseignement (écoles, collèges, lycées, ...)

Enseignement/recherche

Impliquer les établissements de formation et de recherche (Universités, AgroParisTech, Vetagro'sup, INRA, IRSTEA...) au sein du pôle de compétitivité Céréales Vallée ainsi que sur la recherche de nouvelles formes d'approche pour mieux prendre en compte les problématiques spécifiques à l'agriculture périurbaine dans une vision globale du fonctionnement de la ville (la ville organique...).

Mettre en place un dispositif d'évaluation et de partage des résultats

Vie sociale

Prise en compte de la dimension sociale : libérer des espaces pour des jardins ouvriers et partagés, créer les conditions d'une vraie appropriation de ces espaces par des habitants, en lien avec la politique des quartiers sensibles.

Organiser la surveillance de ces territoires et assurer une présence de la force publique pour faire respecter les biens (animaux, cultures), les équipements et la biodiversité naturelle (environnement).

Organiser une grande manifestation collective. « Clermont Paradiso » pour ouvrir et sensibiliser les habitants sur la valeur exceptionnelle de leur territoire.



LA SANTÉ EN MOUVEMENT

Dispositif expérimental d'une médecine préventive, prédictive, personnalisée et participative

Synthèse du rapport du groupe de travail santé du Conseil de Développement du Grand Clermont

En France, comme dans tous les pays où le système de santé est très développé, la prévention est à l'ordre du jour en raison du coût toujours plus élevé du curatif. La nutrition et l'activité physique sont mises en avant pour prévenir la survenue de conditions pathologiques telles que le surpoids et l'obésité, causes majeures d'accidents de santé et d'invalidité dans la deuxième moitié de la vie, particulièrement après 60 ans. La population de la région Auvergne est particulièrement touchée par ces problèmes ce qui a conduit le groupe santé du Conseil de Développement du Grand Clermont à étudier et à proposer un programme ambitieux de médecine préventive, prédictive et adaptée, sollicitant la participation de chaque citoyen souhaitant adhérer à ce programme. Sur des bases scientifiques robustes, un suivi à long terme est prévu avec la perspective d'une meilleure qualité de la vie sur toute sa durée.

1/ **Eléments de contexte**

Espérance de vie et maladies chroniques

Dans l'Union Européenne, l'espérance de vie au-delà de 65 ans en 2011 était de 18 ans pour les hommes et 21,4 ans pour les femmes. En France, cette espérance de vie au-delà de 65 ans est plus élevée que la moyenne européenne: 19,3 ans pour les hommes et 23,8 ans pour les femmes (INSERM, 2013). Cependant, notre pays se place moins bien pour la mortalité prématurée avant 65 ans (12^{ème} rang européen) et, en Auvergne, on constate une surmortalité notamment par cancer (+3% chez les hommes) et par maladies cardio-vasculaires. Les principales maladies chroniques, comme les maladies cardiovasculaires, les cancers, les maladies respiratoires et le diabète tuent chaque année plus de 36 millions de personnes. Le principal facteur de risque est l'hypertension artérielle (13% des décès dans le monde), suivie du tabagisme (9%), de l'hyperglycémie (6%), de **la sédentarité** (6%) et **du surpoids ou de l'obésité** (5%). 3,2 millions de décès par an sont imputés à une activité physique insuffisante (OMS, septembre 2011).

Nutrition

La nutrition est un **facteur clé déterminant** de la santé et notamment des pathologies chroniques. Les maladies liées à la nutrition représentent un facteur central, source d'inégalités sociales de santé. De ce fait, **des recommandations nutritionnelles** basées sur de nombreux travaux scientifiques sont proposées par différentes organisations internationales et reprises par des Comités d'Experts Nationaux pour maintenir un bon état de santé et prévenir les maladies chroniques.

Les coûts humains, sociaux et économiques des maladies associées aux déséquilibres nutritionnels sont considérables. La nutrition est pourtant considérée comme un levier d'action pouvant limiter l'émergence et le développement de ces maladies multifactorielles. C'est un facteur sur lequel il est possible d'agir tant au niveau individuel que collectif. De fait, la question fondamentale, posée aujourd'hui dans le monde, n'est plus celle du bien-fondé de la place des actions nutritionnelles en santé publique mais celle **des stratégies** à mettre en place en termes de prévention et d'engagement politique des Etats dans ce domaine.

En France, des améliorations certaines ont été obtenues depuis l'instauration du Plan National Nutrition Santé (PNNS) en 2001 et du plan obésité (PO) en 2010. L'ensemble des progrès et **des avancées politiques** est sensé concerner toute la population et masque des disparités individuelles et sociales qui ont tendance à s'aggraver. Une impulsion et des mesures nouvelles s'imposent donc pour améliorer la situation nutritionnelle de tous, réduire les inégalités de santé et répondre aux enjeux préventifs, la finalité étant de réduire les contraintes thérapeutiques des maladies chroniques et leur morbi-mortalité.

Ainsi, en complément des actions de communication et d'information destinées à orienter la population vers des comportements nutritionnels adaptés, il paraît indispensable, au regard **des inégalités sociales de santé**, d'agir par une offre éducative en termes d'alimentation afin d'orienter les leviers préventifs avec la prise en compte des facteurs de vulnérabilité individuels.

Activité physique

L'insuffisance d'activité physique, combinée au surpoids et à l'obésité, représente la première cause de **mortalité évitable** dans le monde, plus que le tabagisme. L'**inactivité physique** constitue un facteur de surmortalité mais aussi de surmorbidity, en synergie avec la confluence de facteurs de risque comportementaux tels que la surconsommation de boissons sucrées et une alimentation trop riche en sucres ajoutés et en sel.

La pratique régulière d'une activité physique s'accompagne d'une diminution de la mortalité de 30%, toute cause confondue. C'est aussi **un facteur de prévention** de la plupart des maladies chroniques. Ainsi, 1/3 des cancers du sein et du colon, 30% des infarctus et des accidents vasculaires cérébraux, 35% des cas d'hypertension artérielle, 50% des diabètes de type 2 pourraient être prévenus par une activité physique régulière à raison de 30 minutes de marche par jour. Après 60 ans, des années de vie en bonne santé pourrait être gagnées (jusqu'à 14 ans par la pratique de l'activité physique et le traitement ou la prévention de l'hypertension artérielle, du diabète, du surpoids...). Chez le sujet âgé, la survenue de la dépendance pourrait être retardée de 7 ans.

Toutes ces données, démontrées scientifiquement (publications dans des revues de haut niveau scientifique, conférences de consensus nationales et internationales), sont obtenues indépendamment de la nutrition. C'est dire l'importance de l'activité physique seule. L'association à une alimentation équilibrée ne peut que renforcer ces effets.

En France, la mise en place depuis 2013 des réseaux Sport/Santé/Bien-être, action conjointe du Ministère chargé des Sports (via les Directions Régionales Jeunesse et Sport) et du Ministère de la Santé (via les ARS), a pour but de favoriser dans chaque région la prise en charge par l'activité physique des maladies chroniques dans les réseaux de soins.

En revanche, en termes de prévention primaire, malgré des améliorations obtenues depuis l'instauration du Plan National Nutrition Santé (PNNS) en 2001 par le biais de quelques initiatives locales (Strasbourg et le sport sur ordonnance qui a surtout profité aux personnes qui habitaient la ville et qui pratiquaient déjà une activité physique) et s'il existe quelques initiatives visant à favoriser la pratique de l'activité physique dans le domaine, peu ciblent les populations à risque. De plus, comme pour la nutrition, les progrès et avancées politiques obtenus sont destinés à l'ensemble de la population ce qui tend à masquer les disparités individuelles et sociales continuant à s'aggraver.

Ainsi, un projet qui propose des conseils d'activité physique associés à des conseils nutritionnels, sur une population donnée biologiquement définie comme indemne a priori de maladies chroniques, pourrait permettre à moyen terme de prévenir le développement de ces maladies dont les caractéristiques altèrent la qualité des années de vie gagnées.

De la métabolomique à la génétique pour la prévention

La métabolomique ouvre de nouvelles perspectives par l'analyse des métabolites (acides aminés, acides gras, sucres...) de l'organisme et de leur rôle dans la croissance, les maladies et plus globalement la santé. Ces métabolites sont considérés comme des biomarqueurs qui permettront de réaliser à terme des diagnostics précoces. Cette méthode, développée en Auvergne, apparaît comme étant très prometteuse dans le domaine de la prévention.

Parallèlement, l'évolution des connaissances dans le domaine de la génétique, et par analogie de la génomique, ouvre des perspectives majeures dans la compréhension du fonctionnement de l'organisme, des organes et des tissus qui le composent. Des avancées significatives, déjà présentes, sont encore attendues pour l'étude du développement des maladies chroniques (cancer, athérosclérose, hypertension artérielle, diabète ...). Il s'agit donc de perspectives réalistes liées aux progrès technologiques considérables de la biologie moléculaire accompagnant les évolutions scientifiques. Par ailleurs, il faut préciser que l'accès à la connaissance du génome est devenu de plus en plus accessible financièrement.

Ainsi, de la métabolomique à la génétique, on voit s'ouvrir le champ de la médecine personnalisée (chaque individu a son propre métabolisme et son propre génome) avec des applications majeures dans le domaine de la santé. Ces applications concernent à la fois l'identification de situations personnelles ou familiales à risque, la démarche diagnostique, l'innovation thérapeutique, le choix personnalisé du traitement et l'optimisation de son ratio bénéfice/risque.

Le recours à une analyse métabolomique et/ou génétique ciblée ne pourra être proposée que par le corps médical, après analyse de la fiche de santé standard, en plein accord avec les sujets concernés dans la démarche de prévention. Les données recueillies participeront à l'établissement du profil de risque individuel et pourront guider la proposition d'un programme de prévention personnalisé.

2/ Le citoyen acteur de sa santé.

La Ministre de la Santé a mis en place un plan « Stratégie Nationale de Santé ». L'analyse du coût de la santé en France fait apparaître ces dépenses comme les plus importantes de celles « collectives » et met en évidence une augmentation régulière, non contrôlée de l'ordre de 2,5 % par an. De plus, un déséquilibre considérable existe entre les sommes allouées au curatif et celles investies dans le préventif. Un plan drastique de réduction du nombre de lits dans les hôpitaux, là où se pratique le curatif, est en cours. Le curseur va donc se déplacer de façon significative du curatif vers le préventif. Dans cette perspective, la sensibilisation et la participation du citoyen sont requises pour conjuguer le « vivre vieux » avec le « vivre mieux » en s'attachant à préserver le capital santé.

Par ailleurs, les progrès continus des sciences médicales et de la technologie installent aujourd'hui le concept de la médecine 4 P (prédictive, personnalisée, préventive et participative, cf. Leroy HOOD, Seattle, 2000) au cœur de la réflexion et des nouvelles pratiques.

De la médecine prédictive à la médecine préventive...

La mise au point des techniques de séquençage de l'ADN à haut débit permet le décodage du génome humain. L'abaissement spectaculaire des coûts rend ces techniques, qui relèvent de la prescription médicale, accessibles au plus grand nombre via internet.

La médecine prédictive (ou de prévision) a pour objectif d'évaluer le risque, pour un individu sain, à partir de son histoire familiale et du décodage de son génome, de développer au fil du temps des pathologies sévères. Cette nouvelle approche favorise la mise en place de stratégies diagnostiques et thérapeutiques susceptibles d'éviter ou de retarder leur apparition. Elle ouvre, de fait, la possibilité de préserver le capital santé en installant une démarche « proactive » de la santé comme base de la médecine préventive.

... à la médecine personnalisée et participative

La préservation du capital santé de chacun suppose **nécessairement** une prise en charge et des décisions adaptées, personnalisées ou individualisées. Le citoyen informé est alors mis en situation de comprendre les enjeux de son bien-être et d'être en capacité de prendre des décisions éclairées pour devenir l'acteur de sa santé. C'est la médecine participative.

3/ Le projet CEPIA : Centre Expérimental de Prévention Individualisé en Auvergne

Le **projet CEPIA** est une adaptation du concept de la médecine 4 P avec pour objectif principal de donner à tout citoyen l'espoir raisonnable de **gagner des années de vie active et de bien-être**.

Implanté en Auvergne, il pourrait corriger une inégalité territoriale et prévenir dans son périmètre une morbi-mortalité prématurée.

Méthodologie

La réunion d'acteurs d'horizons différents (privés et publics) est la première étape indispensable à la réussite du projet. L'Etat, la Région, les Communes, les professionnels de santé, les chercheurs, les entreprises, la Mutualité et l'Agence Régionale de Santé (ARS) sont concernés.

Des actions de prévention sont déjà en cours ou en projet à l'ARS et à la Mutualité. De même, des entreprises impliquées dans les travaux du Conseil de Développement du Grand Clermont ont établi des programmes de santé au travail et d'activité physique (le dispositif Oxygène de Michelin par exemple) ou finalisés des propositions contributives à la réflexion en matière de prises en charge innovantes (Sanofi). Ces approches constituent des repères importants pour agir dans le cadre du projet CEPIA.

Cohorte

Pour une efficacité maximale, les mesures préventives doivent commencer le plus tôt possible dès la petite enfance. **L'enfance et l'adolescence** sont, en effet, des périodes favorables à la mise en place de comportements nutritionnels et d'activité physique cohérents avec le développement et le « soin » du capital santé. De nombreuses études scientifiques ont montré que des comportements adoptés dès le plus jeune âge persistent à l'âge adulte.

Au-delà de l'enfance et de l'adolescence, la prévention doit s'adresser en priorité aux **adultes** jeunes, chez qui il est encore possible d'infléchir le mode de vie. Des études récentes ont montré qu'il était difficile de mobiliser des jeunes avant 30 - 35 ans, plus

préoccupés par leurs problèmes quotidiens que par l'avenir de leur santé. La façon d'appréhender sa santé et d'en devenir acteur change lorsque vie personnelle et professionnelle sont plus stables.

Il sera donc proposé d'ouvrir l'accès au CEPIA à deux cohortes, l'une avec **les enfants et les adolescents** avec le consentement des parents **et l'autre avec des adultes** âgés de 35 à 55 ans. La prévention efficace doit, en effet, se situer 10 ou 15 ans avant l'âge de survenue des maladies chroniques dont on sait qu'elles apparaissent avec l'incidence la plus grande entre 55 et 60 ans.

Parcours de santé

Profil de risque individuel

Pour chaque sujet volontaire, un recueil de données sera établi évaluant **ses facteurs de risque** personnels de développer **une maladie chronique** et dressant son profil individuel nécessaire à l'établissement d'un programme de prévention personnalisée.

Ce **Profil de Risque Individuel** sera déterminé par un collège de professionnels de santé en tenant compte des connaissances scientifiques actuelles. Les programmes informatiques adaptés aideront à la détermination des risques.

Pour tous (enfants, adolescents et adultes), ce profil de risque individuel prendra en compte les comportements nutritionnels et d'activité physique. Le diagnostic clinique sera établi par des questionnaires alimentaires et comportementaux, par des mesures anthropométriques (incluant la mesure objective de la masse grasse totale et de sa répartition, de la masse musculaire totale et de sa répartition, de la densité osseuse) et biologiques,

Les comportements d'activité physique et de sédentarité seront déterminés à l'aide de questionnaires ciblés sur ce type d'activité et comprenant des mesures de la condition physique (force, endurance, souplesse, coordination), adaptée à chaque catégorie d'âge (enfants, adolescents, adultes, sujets âgés).

Après identification d'habitudes délétères éventuelles, une prise en charge préventive sera proposée avec conseils aux familles d'enfants et d'adolescents et, si nécessaire, des examens complémentaires voire des analyses génétiques pourront être prescrits. Des avis personnalisés et ciblés seront délivrés selon les facteurs de risque génétiques, cliniques et biologiques identifiés.

Education

L'individualisation des programmes de prévention nécessite l'analyse du mode de vie de chacun. Un dispositif («**Living Lab**») permettra, en simulant un supermarché, une cuisine éducative et un plateau d'activité physique, d'identifier les mauvaises pratiques.

La proposition d'une prise en charge préventive et participative suppose la mise en place d'un accompagnement éducatif. Les programmes seront composés de conseils hygiéno-diététiques, d'activité physique, de rythmes de travail d'éducation alimentaire ciblée (en lien avec les quantités et les qualités nutritionnelles des aliments).

L'activité physique sera prescrite de façon progressive et adaptée en fonction de l'évolution, du perçu-ressenti des sujets et de la tolérance du système musculo-squelettique propre à chacun.

L'ensemble des mesures préventives prescrites feront l'objet d'un suivi rigoureux et de long terme, complément indispensable à un **programme de Prévention Personnalisé**. Pour être efficace, ce suivi sera interactif et mobilisera les ressources du numérique pour fiabiliser les données indispensables à un contrôle scientifique et clinique.

Les unités mobiles

Au-delà de la **structure centrale CEPIA**, le projet sera déployé sur l'ensemble du territoire régional. A cette fin, plusieurs **unités mobiles** (bus ou camions) se déplaceront dans les villes et villages d'Auvergne pour être accessibles au plus grand nombre. Ces unités mobiles auront pour objectif de réaliser le dépistage. Les données recueillies seront ensuite centralisées et les profils de risque seront élaborés pour établir des programmes adaptés aux différents territoires de la région.

La réalisation des prescriptions médicales éventuelles (examens biologiques ou d'imagerie) s'appuiera sur les structures médicales existantes localement, publiques ou privées. En revanche, le séquençage génétique, lorsqu'il sera indiqué, ne pourra être réalisé que par la plateforme de génétique somatique et constitutionnelle unique, localisée pour la région à Clermont Ferrand.



Centre Européen de la Mobilité (CEM)

Le projet CEPIA a pour ambition d'abriter un centre de recherche sur la mobilité, fonctionnant sur les données **de diagnostic, de prescription et de mise en œuvre de programme de prévention personnalisé** et adossé à des indicateurs comportementaux associant nutrition et activité physique.

Cette structure, articulant recherche, formation et service clinique, s'appuiera sur un réseau de **partenaires** afin de déployer ces programmes dans le milieu des **mutuelles**, des **entreprises**, du **thermalisme**, des **associations**, ...

4/ Compétences et Moyens requis

Réunir des acteurs différents

La base requise suppose **la réunion d'acteurs d'horizons très différents, venant du secteur public comme du secteur privé.**

Ces acteurs divers (outre les entreprises citées cf. supra) sont liés aux différents clusters et pôles de compétitivité : Nutravita pour la nutrition, Innovatherm pour le thermalisme et l'activité physique, Analgesia Partnership pour la tolérance du système ostéo-musculaire aux programmes proposés....

Le recours au numérique, dont on a souligné l'importance, implique un partenariat étroit avec la société Almerys, reconnue pour son savoir-faire avec en matière de recueil, de stockage, d'analyse, de restitution de données hautement sécurisées, propres à définir une confiance numérique de premier ordre.

Ressources humaines

- un chef de projet (management, santé publique, business plan, communication)
- des professionnels de la santé: médicaux, paramédicaux et prévention (nutritionnistes, diététiciennes, psychologues, médecine du sport, ARC, enseignants APA...)
- des professionnels de l'activité physique adaptée
- du personnel administratif (secrétariat et coordination)

En partenariat avec l'université et la recherche :

- chercheurs et enseignants-chercheurs
- informaticiens et bio informaticiens
- bio statisticiens et économistes de la santé

Investissement

- **un bâtiment** (CEPIA et CEM) dédié à l'accueil du public, comportant **une plateforme de diagnostic** équipée de salles de consultation et d'un appareil d'absorptiométrie biphotonique (étude des tissus aux rayons X, dépistage de l'ostéoporose, évaluation de l'indice de masse grasse, ...)
- **un «Living Lab»** équipé de salles d'activités physiques virtuelles, d'un plateau expérimental et d'exploration (matériel pour mesure de la condition physique), de salles pour démarrer des programmes d'activité physique adaptée avec matériel (circuit training), d'un supermarché virtuel et d'une cuisine éducative
- **une ou des unité(s) mobile(s)**

En partenariat avec l'industrie, la recherche et les collectivités :

- réseau d'imagerie et de biologie conventionnelle
- plateforme de séquençage génétique à haut débit, centre de ressources biologiques,
- plateau de profilage métabolique et métabolomique
- plate-forme numérique sécurisée, de recueil, de stockage, d'analyse et de restitution des données.